



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00580610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 39 - Rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable

Délibération n° 2019/005806

Rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 3	04/09/2019	Pour information

Chaque année la Ville de Besançon, comme toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, élabore un rapport sur sa situation en matière de développement durable.

Plus qu'un passage obligé, ce rapport constitue désormais un support intéressant pour collecter et mesurer les actions entreprises par la collectivité en matière de développement durable. Il devient de plus en plus un outil d'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable et permet de mesurer la contribution des collectivités à l'effort national en matière de transition écologique. C'est à ce titre que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) souhaite modifier le référentiel de rédaction de ce rapport de façon à y intégrer la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Les 17 ODD et leurs 169 cibles adoptées en 2015, représentent désormais une feuille de route pour les états membres de l'ONU pour un développement à l'horizon 2030. Chaque pays engagé dans ce calendrier, doit être en mesure de prouver en quoi il répond à ces objectifs. Si la France doit s'y référer pour mener ses politiques et rendre compte de son action chaque année à l'ONU, elle compte également sur les collectivités pour répondre aux objectifs fixés. Les 169 cibles des ODD sont ce que l'on peut nommer des sous-objectifs à atteindre. Elles ont été élaborées par les pays membres des Nations Unies et correspondent à des actions spécifiques à mener d'ici 2030 pour atteindre les objectifs. Pour chaque ODD, plusieurs cibles sont définies. Certaines d'entre elles concernent uniquement les pays développés, d'autres les pays en développement et encore d'autres concernent l'ensemble des Nations. Afin de mesurer la contribution des Etats à l'atteinte de ces cibles, 244 indicateurs ont été définis par l'ONU ; l'INSEE a établi 98 indicateurs nationaux.

Depuis début 2017, la Ville de Besançon participe à une réflexion nationale conduite par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, à l'adaptation de ces ODD à l'échelon local et, en particulier, à la définition d'indicateurs de développement durable. La Ville est reconnue comme collectivité pilote dans cette approche et elle est l'une des premières collectivités à prendre en compte les ODD dans son rapport de développement durable, notamment dans l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer sa contribution aux cibles des ODD internationaux.

En 2018 et début 2019, un long travail interne avec les différents services, mais aussi avec nos partenaires de la démarche nationale, nous a permis de progresser dans cette approche. La Ville a bénéficié de l'accompagnement d'un bureau d'études financé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et d'un soutien de la DREAL BFC. Nous avons pu ainsi décliner les objectifs internationaux à l'échelle de la collectivité et définir un indicateur par objectif ville permettant de le quantifier et de mesurer son évolution dans le temps.

Les 41 objectifs bisontins définis, présentés dans le rapport, visent à répondre directement ou indirectement aux cibles des ODD et permettent d'évaluer la contribution de notre collectivité à leur atteinte.

Ce rapport de développement durable présente ainsi les réalisations entreprises par les services de la Ville et du CCAS (et de la Communauté Urbaine pour certaines actions), en 2018 au regard des ODD. Il doit permettre de nourrir le dialogue budgétaire qui conduit à la présentation des orientations budgétaires et au vote du budget de l'année suivante.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2018 en matière de développement durable.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

The image shows the official seal of the Municipality of Villetaneuse, which is a circular emblem featuring a central figure and the text "VILLE DE VILLETANEUSE" around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to read "Dard".

Danielle DARD.



RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018

LES OBJECTIFS ET ACTIONS BISONINES DE L'ANNÉE 2018 PAR FINALITÉ

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

FINALITÉ 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

FINALITÉ 4 L'épanouissement de tous les êtres humains

FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

SOMMAIRE

Édito	p. 3
Comment aborder le rapport développement durable	p. 4
Introduction	p. 5
Les ODD et les cibles mobilisées par la Ville	p. 6

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère p. 8 à 27

- 1 Améliorer durablement les performances énergétiques de la collectivité
- 2 Développer les énergies renouvelables
- 3 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 4 Favoriser l'intégration au changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales
- 5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 6 Réduire l'utilisation de voiture individuelle
- 7 Développer les modes de déplacements doux
- 8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP
- 9 Améliorer la qualité de l'air extérieur
- 10 Engager la collectivité à devenir exemplaire dans ses déplacements

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources p. 28 à 49

- 1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels
- 2 Préserver la biodiversité en ville
- 3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
- 4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales
- 5 Protéger quantitativement la ressource en eau
- 6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques
- 7 Valoriser la matière organique issue des déchets
- 8 Favoriser le tri des déchets
- 9 Inciter à la réduction des déchets
- 10 Prévenir des risques naturels et technologiques
- 11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

FINALITÉ 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations p. 50 à 59

- 1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle
- 2 Améliorer l'accès aux droits et aux services en fédérant les acteurs territoriaux
- 3 Développer le dialogue et les instances de participation citoyens
- 4 Développer des campagnes de prévention sur la santé
- 5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

FINALITÉ 4 L'épanouissement de tous les êtres humains p. 60 à 75

- 1 Rendre accessible la culture au public éloigné
- 2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif
- 3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie
- 4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité
- 5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations
- 6 Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville
- 7 Animer et faire vivre les quartiers de la ville
- 8 Engager les services à être exemplaire dans la diversité

FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables p. 76 à 91

- 1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable
- 2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques
- 3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants
- 4 Améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation
- 5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable
- 6 Préserver le patrimoine architectural de la ville
- 7 Coopération financière et technique auprès des villes partenaires
- 8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Glossaire p. 92

Rédaction et coordination :
Mission Développement durable, Éric Durand
et Jérôme Menard
PAO : Direction Communication, Ville de Besançon
Photographies : Éric Chatelain, Jean-Charles Sexe
Imprimerie municipale
Tirage : 150 exemplaires - Septembre 2019



Depuis les lois Grenelle, fournir un rapport annuel en matière de développement durable est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

La Ville se plie volontiers à cet exercice puisque c'est pour elle l'occasion de présenter ses nombreuses actions.

Besançon mène depuis plusieurs dizaines d'années une politique permettant de prendre le virage de la transition énergétique que ce soit dans le cadre des transports, de la préservation de la biodiversité, les déchets, l'eau, la santé, l'éducation, la démocratie participative ou encore en matière de gestion de l'énergie. Ce sont autant de dispositifs et d'actions performants qui ont été conduits sur le long terme et qui ont permis à la collectivité d'obtenir plusieurs labels récompensant notre engagement exemplaire.

Parmi ceux-ci, Besançon a été reconnue en 2018 capitale française de la biodiversité au titre de son action globale, inscrite dans l'ensemble des politiques, en faveur, notamment des pollinisateurs et de la gestion des espaces verts et naturels. Cette reconnaissance est le fruit d'un long travail mené par les élus et les services, un véritable savoir-faire, qui prouve l'engagement de la Ville et de ses habitants pour la protection de son environnement.

En 2012, renouvelé en 2016, nous avons obtenu le prix Citergie Gold, la plus haute distinction européenne, qui récompense l'ensemble des politiques de développement durable. Aujourd'hui encore, nous sommes la seule ville de France à avoir obtenu ce titre.

Besançon a fait le choix d'appréhender la question de la transition énergétique dans le

cadre d'une action transversale, s'intéressant à trois volets essentiels : social, environnemental et économique.

Depuis 2017, la Ville est en effet engagée auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire dans un processus d'adaptation, au niveau local, des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces ODD sont des directions données, adoptés par l'ONU en 2015, qui doivent permettre de construire une société plus juste, plus équitable et plus durable à l'horizon 2030. Les états, dont la France, se sont engagés à les respecter et l'ensemble des collectivités locales, comme la Ville de Besançon doivent apporter leur contribution.

Besançon fait partie des collectivités pilotes, ainsi elle met en œuvre et expérimente une nouvelle méthodologie permettant de mesurer son action au regard des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU. A ce titre, ce rapport présente une application concrète de ces objectifs en 42 points. L'évaluation de ces politiques publiques est fondamentale et nous sommes ravis de pouvoir vous les présenter.

Cette évaluation permet de mesurer le chemin parcouru et, grâce aux indicateurs, d'évaluer l'action des politiques qui ont été menées. C'est aussi l'occasion de prendre du recul et d'avoir une vision globale sur les actions à développer sur notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture,
Bien sincèrement.

Jean-Louis FOUSSERET

Maire de Besançon

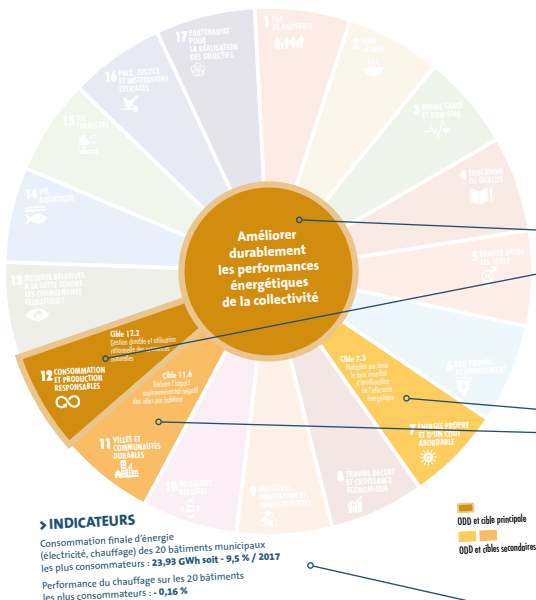
Président de Grand Besançon Métropole

COMMENT ABORDER LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018 ?

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

1 AMÉLIORER DURABLEMENT LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

La maîtrise de l'énergie est essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique. La Ville de Besançon, à travers ses politiques, œuvre pour limiter ses consommations d'énergie. Elles s'expriment par un suivi attentif des consommations énergétiques, du renforcement de l'isolation des bâtiments, de l'augmentation du rendement énergétique des équipements, de choix de matériel économe...



INDICATEURS

Consommation finale d'énergie
(électricité, chauffage) des 20 bâtiments municipaux
les plus consommateurs : **23,93 GWh soit - 9,5 % / 2017**

Performance du chauffage sur les 20 bâtiments
les plus consommateurs : **- 0,16 %**

8

LA FRANCE
A DÉFINI **5 FINALITÉS**
EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

LA VILLE
DE BESANÇON
S'EST FIXÉE
42 OBJECTIFS
À ATTEINDRE

L'OBJECTIF
DE LA VILLE
EST RELIÉ
À UN **ODD PRINCIPAL**
ET UNE **CIBLE**
PRINCIPALE

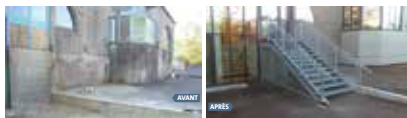
L'OBJECTIF
BISONTIN
MOBILISE
D'AUTRES ODD
(ODD ET CIBLES
SECONDAIRES)

CHAQUE
OBJECTIF POSSÈDE
UN **INDICATEUR**
DANS LE BUT
DE MESURER
LA CONTRIBUTION
DE LA VILLE
AUX ODD

DES ACTIONS
ONT ÉTÉ MISES
EN PLACE EN 2018
AFIN D'ATTEINDRE
L'OBJECTIF

DES **PERSPECTIVES**
SONT RENSEIGNÉES
POUR
CHAQUE OBJECTIF

Rénovation thermique du groupe scolaire Dürer



La rénovation de ce site a été planifiée en plusieurs tranches et se terminera en 2019. En 2018, d'importants travaux sur la maternelle ont permis d'atteindre le niveau de performance énergétique correspondant au BBC dans les bâtiments existants avec 40 % d'économie d'énergie attendus. Grâce à la mise en œuvre d'un complexe d'isolant thermique par l'extérieur, de nouvelles fenêtres plus isolantes et d'un système de VMC double flux, ce groupe scolaire a démarré sa mue et la maternelle atteint déjà les performances thermiques souhaitées.

2 600 m² rénovés
Budget global de l'opération
4 958 251 € TTC
dont lot bardage extérieur
379 498 € TTC

Département Architecture et Bâtiments

► **PERSPECTIVES** Dès 2019, un programme ambitieux de rénovation énergétique sur six gymnases (renforcement d'isolation, optimisation des systèmes de production d'énergie, mise en place de panneaux photovoltaïques...), représentant un coût d'environ 4 M€, qui permettront de réduire de moitié les consommations d'énergie.

INTRODUCTION

Chaque année, la Ville de Besançon comme toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants élabore un rapport sur sa situation en matière de développement durable.

Ce bilan de nos actions doit être présenté selon les 5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- Épanouissement des êtres humains,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La Ville de Besançon participe à une réflexion nationale comme ville pilote pour intégrer la prise en compte des ODD (Objectifs de développement durable) de l'ONU dans les politiques des collectivités territoriales. Ces ODD, au nombre de 17, adoptés en 2015 par les Nations Unies, constituent la feuille de route du développement de l'humanité à l'échelle de 2030. Chaque pays engagé dans ce calendrier doit être en mesure de prouver en quoi il répond à ces objectifs. Les collectivités territoriales comme notre ville y contribueront à leur niveau.

C'est pourquoi, ce bilan vous est présenté au regard de ces ODD, et plus particulièrement de leurs cibles.

Cette année, nous avons travaillé à la définition d'objectifs locaux, propres à notre collectivité ainsi qu'à l'élaboration d'indicateurs pour chacun de ces objectifs. Ces indicateurs permettent de mesurer la contribution de la Ville de Besançon aux objectifs de développement durable de l'ONU et d'évaluer au mieux l'impact des politiques que la Ville mène. Vous pourrez suivre l'évolution de ces indicateurs sur plusieurs années.

LES CIBLES DES ODD

Les 169 cibles des ODD sont ce que l'on peut nommer des sous-objectifs à atteindre. Elles ont été élaborées par les pays membres des Nations Unies et correspondent à des actions spécifiques à mener d'ici 2030 pour atteindre les objectifs. Pour chaque ODD, plusieurs cibles sont définies. Certaines d'entre elles concernent uniquement les pays développés, d'autres concernent les pays en développement et encore d'autres concernent l'ensemble des Nations. Les objectifs bisontins décrits dans ce rapport visent à répondre à certaines de ces cibles directement ou indirectement.

Les cibles résumées dans les pages 6 et 7 correspondent à celles concernant les actions de la Ville ; elles ne sont donc pas exhaustives.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR LA VILLE



- ODD 1**
- 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
 - 1.4 Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
 - 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes



- ODD 2**
- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
 - 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



- ODD 3**
- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
 - 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



- ODD 4**
- 4.2/4.3 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité
 - 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
 - 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



- ODD 5**
- 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
 - 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
 - 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
 - 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative



- ODD 6**
- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
 - 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
 - 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux



- ODD 7**
- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
 - 7.2 Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
 - 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



- ODD 8**
- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
 - 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
 - 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



- ODD 9**
- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humaine
 - 9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
 - 9.5 Renforcer la recherche scientifique



- ODD 10** 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
- 10.3/10.4 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires



- ODD 11** 11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
- 11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5 Réduire le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
- 11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



- ODD 12** 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7 Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



- ODD 13** 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



- ODD 14** À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville



- ODD 15** 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires



- ODD 16** 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial



- ODD 17** 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

1 AMÉLIORER DURABLEMENT LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

La maîtrise de l'énergie est essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique. La Ville de Besançon, à travers ses politiques, œuvre pour limiter ses consommations d'énergie. Elles s'expriment par un suivi attentif des consommations énergétiques, du renforcement de l'isolation des bâtiments, de l'augmentation du rendement énergétique des équipements, de choix de matériel économe...



➤ INDICATEURS

Consommation finale d'énergie (électricité, chauffage) des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs : **23,93 GWh soit - 9,5 % / 2017**

Performance du chauffage sur les 20 bâtiments les plus consommateurs : **- 0,16 %**

■ ODD et cible principale
■ ODD et cibles secondaires

Optimisation des équipements énergétiques des bâtiments du CTM

Le centre technique municipal regroupe une grande partie des services techniques de la Ville et du Grand Besançon. Il est constitué de 11 bâtiments, de systèmes de production de chaleur, essentiellement des chaudières à gaz.

23 %

Économie d'énergie
sur le bâtiment du CTM

En 2017 et 2018, plusieurs modifications sur les installations énergétiques ont été réalisées : remplacement des chaudières à gaz par des chaudières à condensation, éclairage par des LED, renforcement d'isolation et mise en place de panneaux solaires thermiques.

Le CTM est le 3^e site le plus consommateur d'énergie, sa facture était en 2018 de près de 150 K€.

Direction Maîtrise de l'énergie

Rénovation thermique du groupe scolaire Dürer



La rénovation de ce site a été planifiée en plusieurs tranches et se terminera en 2019. En 2018, d'importants travaux sur la maternelle ont permis d'atteindre le niveau de performance énergétique correspondant au BBC dans les bâtiments existants avec 40 % d'économie d'énergie attendus. Grâce à la mise en œuvre d'un complexe d'isolant thermique par l'extérieur, de nouvelles fenêtres plus isolantes et d'un système de VMC double flux, ce groupe scolaire a démarré sa mue et la maternelle atteint déjà les performances thermiques souhaitées.

Département Architecture et Bâtiments

2 600 m² rénovés

Budget global de l'opération

4 958 251 € TTC

dont lot bardage extérieur

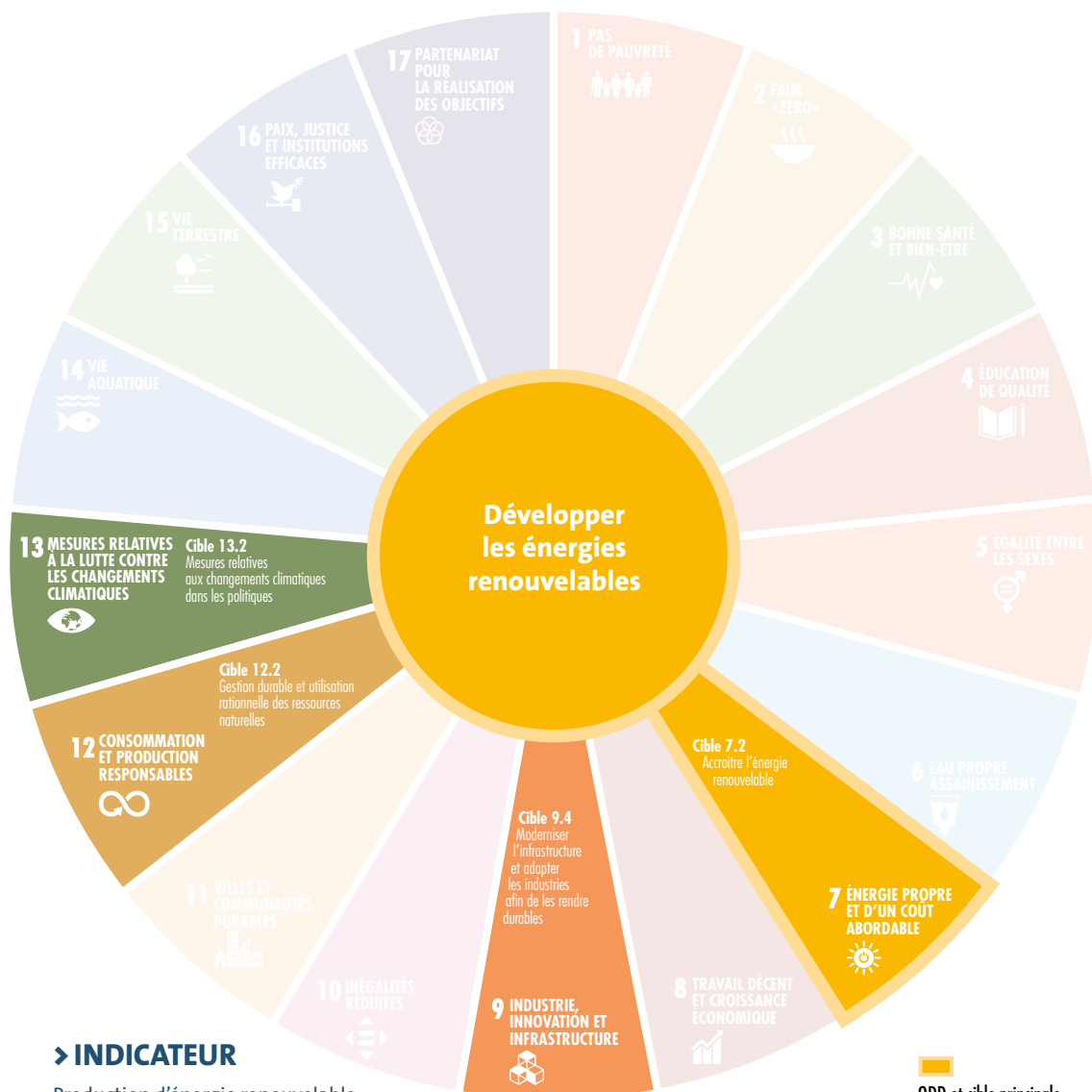
379 498 € TTC

► **PERSPECTIVES** Dès 2019, un programme ambitieux de rénovation énergétique sur six gymnases (renforcement d'isolation, optimisation des systèmes de production d'énergie, mise en place de panneaux photovoltaïques...), représentant un coût d'environ 4 M€, qui permettront de réduire de moitié les consommations d'énergie.

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis 10 ans, la Ville de Besançon s'engage à développer les énergies renouvelables, en s'appuyant sur deux sources d'énergie principales, la biomasse (chaufferie à bois et le réseau de chaleur) et le solaire (panneaux photovoltaïques et thermiques). Pour atteindre l'objectif ambitieux de 32 % d'énergie renouvelable en 2020, d'autres sources d'énergie sont à l'étude, comme la géothermie.



➤ INDICATEUR

Production d'énergie renouvelable de la Ville : **29 % (31 % en 2017)**

ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires

Panneaux solaires thermiques sur la résidence autonomie Henri Huot

21 m² de surface de panneaux solaires thermiques ont été installés sur cette résidence autonomie. Les panneaux solaires assurent le chauffage de l'eau chaude sanitaire du bâtiment à hauteur de 50 %. Cette production d'énergie renouvelable, locale et gratuite vient en remplacement de la production de chaleur par la chaudière gaz. Cela permet de réduire la consommation d'énergie fossile, mais également de réduire les rejets des gaz à effet de serre. L'installation aura coûté près de 53 000 €, dont une subvention de l'ADEME à hauteur de 60 %.

Direction Maîtrise de l'énergie



50 %
des besoins en eau chaude de la résidence autonomie Henri Huot sont produites par de l'énergie solaire



La station d'épuration de Port Douvot permet le traitement des eaux usées de l'équivalent de 200 000 habitants résidant à Besançon et ses alen-

Production d'électricité solaire sur la station de Port Douvot

tours. La station fonctionne 365 j/365 et 24 h/24. C'est un équipement fort consommateur d'électricité, avec une puissance souscrite de 1 530 kVA (un abonnement de particulier : puissance de 6 à 9 kVA en moyenne. 1 600 m² de panneaux solaires photovoltaïques ont été installés sur le hangar des boues, ils permettent une production d'électricité qui est directement consommée par les équipements de la station. Ainsi, la station bénéficie pour 20 % de ses besoins d'une électricité *gratuite*.

Direction Maîtrise de l'énergie

► **PERSPECTIVES** En 2019, installation d'une chaufferie bois dans un groupe scolaire, et de panneaux photovoltaïques et thermiques notamment sur la future salle d'escalade. Concernant la géothermie, la première phase de développement passera par des études de faisabilité sur la ressource énergétique du sol.

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

3 MOBILISER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Inciter les Bisontins à participer à la transition énergétique, en réalisant des économies d'énergie est une des volontés majeures de Besançon. La Ville a choisi particulièrement d'accompagner les habitants se trouvant en situation de précarité énergétique, afin de diminuer leurs consommations d'énergie pour le même ou un meilleur confort.



➤ INDICATEUR

Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé : **302**

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires
 ODD et cibles secondaires



102 visites
réalisées avec
diagnostic sociotechnique

La lutte contre la précarité énergétique

Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon propose un service à destination des habitants en situation de précarité énergétique. Il consiste à la réalisation d'un diagnostic sociotechnique du logement qui se traduit par une analyse des consommations d'énergie, des propositions d'éco-gestes et la remise d'un kit énergie (lampes de type LED, réducteurs de débit des robinets d'eau, des bas de porte). En moyenne, cette analyse permet une économie dans le logement de 100 €/an. En lien avec le CCAS et l'UDCCASS, l'action de la Ville dans la lutte contre la précarité énergétique s'étend à l'accompagnement des habitants dans les démarches administratives, comme celles concernant l'utilisation du chèque énergie.

Direction Maîtrise de l'énergie

Le prêt de mallettes *Énergie* et la chasse au gaspillage

Le prêt de mallettes énergie avec caméras thermiques est un service très apprécié des habitants. Ce service a été élargi début 2017 au Grand Besançon et à la communauté de communes du Haut Baumeois, afin d'encourager sur un plus large périmètre les habitants à réaliser des économies d'énergie et des travaux de rénovation. Cette action est une des portes d'entrée du parcours de rénovation des logements, ainsi qu'un point de départ pour les ateliers du Logis 13 Éco.

Direction Maîtrise de l'énergie



200 mallettes prêtées

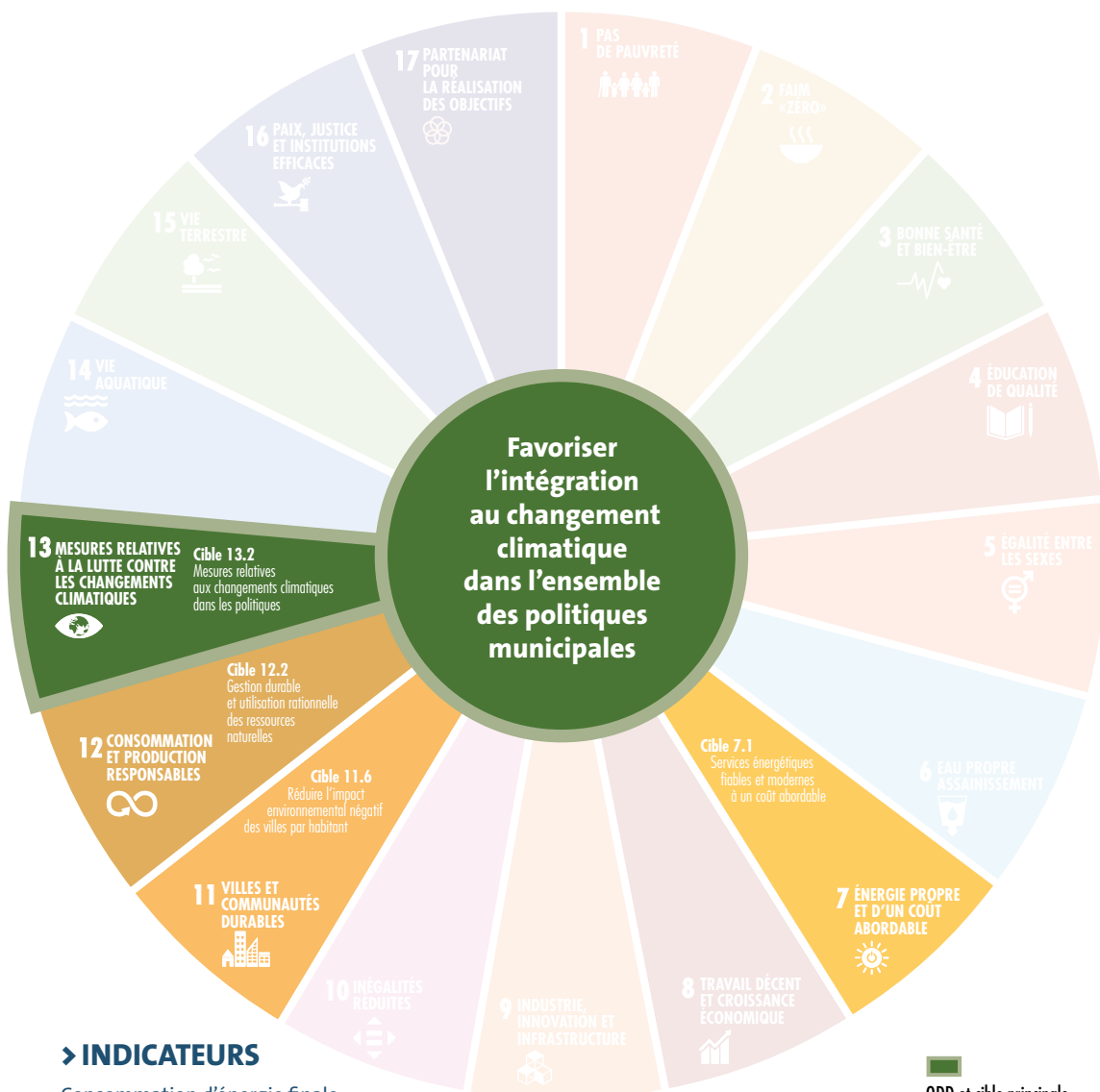
► **PERSPECTIVES** Fin 2019, le service de lutte contre la précarité énergétique sera étendu au Grand Besançon et à la communauté de communes du Haut Baumeois. Ainsi près de 200 ménages par an devraient être aidés.

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère



FAVORISER L'INTÉGRATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MUNICIPALES

En avril 2016, la Ville a adopté une stratégie Climat Air Énergie qui définit des objectifs en matière d'économie d'énergie, de réduction de quantité de rejet de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. Le plan d'actions 2016-2020 porte sur les compétences de la collectivité. Engagée depuis plus de 30 ans dans la baisse des consommations, la Ville de Besançon est titulaire depuis 2012 du label européen Cit'ergie Gold.



➤ INDICATEURS

Consommation d'énergie finale du territoire de la ville :

2 760 GWh (-1,6 % entre 2008 et 2016)

Estimation de l'impact des actions de la Ville sur la consommation globale du territoire : valeur non disponible pour l'année 2018



ODD et cible principale



ODD et cibles secondaires

Le label *Cit'ergie Gold*

Ce label (European Energy Award®) est un processus de certification européen destiné à inciter les collectivités et à renforcer leur ambition politique en matière de *Climat-Air-Energie*. Il est attribué en fonction d'un nombre de points relatifs aux actions mises en place en lien avec les compétences de la collectivité. Au travers d'une démarche d'amélioration continue, il s'adapte aux besoins des collectivités, des premiers pas vers l'excellence dans six domaines (planification territoriale, patrimoine et bâtiments de la collectivité, approvisionnement d'énergie, eau, assainissement, mobilité, organisation interne, communication et coopération).

Direction Maîtrise de l'énergie

78 %

Note de la Ville de Besançon
dans le cadre du label *Cit'ergie*



Le réseau de chaleur urbain

Pour la première fois depuis 1983, le réseau de chaleur a fonctionné sans la chaudière charbon



qui a été remplacé par une cogénération au gaz. Grâce à ce nouvel équipement, ce sont près de 25 tonnes de soufre et 1 tonne de poussières qui n'ont pas été émises contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air.

2018 a aussi été l'année du renouvellement de la délégation de service public avec une baisse moyenne de 15 % du prix de la chaleur appliquée au 1^{er} janvier 2019 à tous les abonnés. Une nouvelle phase de développement du réseau est envisagée. La Ville a d'ores et déjà acté une première extension vers la zone industrielle des Tilleroyes.

Direction Maîtrise de l'énergie

➤ **PERSPECTIVES** 2018 sera la dernière année de gestion de ce service public par la Ville après 50 années de bons et loyaux services. En effet, en 2019, la compétence réseau de chaleur est transférée au Grand Besançon dans le cadre de la transformation en communauté urbaine.

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

5 DÉPLOYER DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En parallèle aux actions de lutte contre le changement climatique, la Ville prend de plus en plus de mesures d'adaptation afin de la rendre la plus résiliente possible face aux conséquences du réchauffement. Les mesures concernent principalement la gestion de l'eau, la végétalisation et les désimperméabilisation des sols et les conséquences des canicules, comme la lutte contre les îlots de chaleur.



> INDICATEUR

Superficie de la ville concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain : valeur non disponible pour 2018.

ODD et cible principale
ODD et cibles secondaires

Des économies d'eau en période de sécheresse

Face à l'épisode prolongé de sécheresse et de canicule de l'été 2018, la Ville de Besançon a pris une série de mesures permettant d'adapter ses pratiques en matière de consommation d'eau.

Ainsi, seuls les terrains de sport dédiés à la compétition ont été arrosés pendant la période de restriction et le lavage des rues a été réalisé à minima. Les rues les plus passantes ou nécessitant plus de nettoyages ont été traitées par les laveuses, le nettoyage des autres a été reporté ou traité localement avec des systèmes plus économes. Pour l'arrosage des espaces verts, seuls quelques massifs ou plantations ont été arrosés et en priorité avec de l'eau de pluie stockée afin d'économiser l'eau au maximum.

Mission Développement durable



Désimperméabilisation des sols

Pour limiter le phénomène des îlots de chaleur urbains, la collectivité a choisi de réduire les surfaces d'enrobés pour les aires de stationnement (exemple la salle d'escalade) et d'utiliser des matériaux perméables qui accumulent moins la chaleur comme le sable stabilisé. Les eaux de surface percolent à travers le sable et contribuent à maintenir une certaine fraîcheur aux fosses de plantation. En parallèle, il s'agit de planter des arbres en pleine terre sur des emplacements dédiés et protégés par des bordures

en chêne ne nécessitant aucun traitement bois (classe IV naturel).

Les sujets plantés sur de larges fosses ont la place de se développer naturellement évitant la taille ; ce sont des essences communes qui encaissent des amplitudes importantes tant de températures que d'hygrométrie. Enfin, leur pied est végétalisé par un mélange fleuri afin de favoriser la biodiversité et les pollinisateurs.

Direction Grands Travaux

➤ PERSPECTIVES Une réflexion interservices est menée pour proposer un plan d'adaptions au changement climatique qui doit déboucher sur des mesures de courts et longs termes pour permettre à notre ville et à ses habitants de résister au mieux aux épisodes de chaleur qui seront amenées malheureusement à se répéter.

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

6 RÉDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

La Ville de Besançon et le Grand Besançon souhaitent continuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation de véhicules individuels. Pour cela, nos collectivités s'efforcent de proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture. Elles encouragent ses habitants à pratiquer le covoiturage et à utiliser les modes de déplacements doux. Elles améliorent également l'offre de transports en commun tel que le tramway.



➤ INDICATEUR

Voyages par an en bus et tram à Besançon : **20 227 419**

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires

Une signalétique piétonne pour inciter à la marche à pied

Un groupe de travail a engagé la conception d'une signalisation piétonne pour dynamiser l'attractivité du cœur de ville et développer la marche à pied avec indication des temps de parcours. Une analyse en amont a été conduite sur les besoins réels de jalonnements et leur articulation avec les possibilités offertes par le mobilier urbain, notamment les signalétiques existantes aux abords des stations de transports en commun. Cette approche fait partie de la boîte à outils des collectivités pour développer la marche à pied.

Département des Mobilités



400 panneaux
135 ensembles
25 Relais information service



17 stations
20 véhicules
Près de **450 abonnés**

Soutien au développement de l'autopartage

Besoin d'une voiture de temps en temps pour vos escapades, loisirs, déplacements professionnels ? Le Réseau Citiz permet de louer une voiture en libre-service, pour une heure, un jour ou plus. Précurseurs de l'autopartage en France, les services locaux du réseau Citiz sont présents dans plus de 110 villes avec 1 300 voitures partagées. À Besançon, c'est un réseau de 20 véhicules implantés sur une quinzaine de stations qui est en développement permanent.

Département des Mobilités

► **PERSPECTIVES** *Ginko Voit'*, futur service de covoiturage du réseau Ginko, doit contribuer à combler les maillons faibles du réseau dans l'espace et dans le temps, tout en visant à lutter contre l'absence de mobilité, facteur d'exclusion. Sa mise en service, via une appli dédiée, est prévue pour la rentrée de septembre 2019.

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

7 DÉVELOPPER LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX (MARCHÉ À PIED ET VÉLO)

La volonté de la Ville de Besançon d'encourager les Bisontins à utiliser des modes de transport doux passe par un développement de l'offre et des installations sur tout le territoire. De plus en plus, Besançon et le Grand Besançon étendent le réseau cyclable.



➤ INDICATEURS

Part des modes doux ou en commun :
4,4 % des Bisontins

Nombre de km de pistes cyclables :
158 km dont 5,7 km réalisés en 2018

ODD et cible principale
ODD et cibles secondaires

4 pompes à vélo installées

Des pompes à vélo en libre-service sur l'espace public

Pour favoriser la pratique cyclable, il convient de développer des services à destination des cyclistes. En 2018, La Ville de Besançon a donc installé quatre pompes de gonflage à pied qui s'utilisent sur tous les types de valves. Positionnées sur des points stratégiques (parking mairie, Micaud, gare Viotte et véloroute à Rivotte), elles sont mises à disposition de tous les publics cyclistes. Elles favorisent leur mise en sécurité,



encouragent à la remise en selle, permettent de regonfler un vélo non utilisé pendant une longue période.

Département des Mobilités

23 603 vélos
en septembre 2018
comptabilisés
par le compteur
de Tarragnoz



Mise en place de compteurs vélos permanents

Ce qui n'est pas compté ne compte pas ! Pour développer la pratique cyclable et proposer des aménagements cohérents, il convient de mesurer et d'analyser les pratiques cyclables. En 2018, la Ville de Besançon a décidé d'investir dans du matériel de comptage qui permet de compter spécifiquement et automatiquement les vélos.

C'est un outil complémentaire aux comptages manuels qui permet de visualiser l'évolution du nombre de cyclistes dans la durée et sur des intervalles de temps diversifiés.

Il favorise, également, l'analyse du profil de cyclistes (population active, cyclotouristes) et les périodes d'heure de pointe.

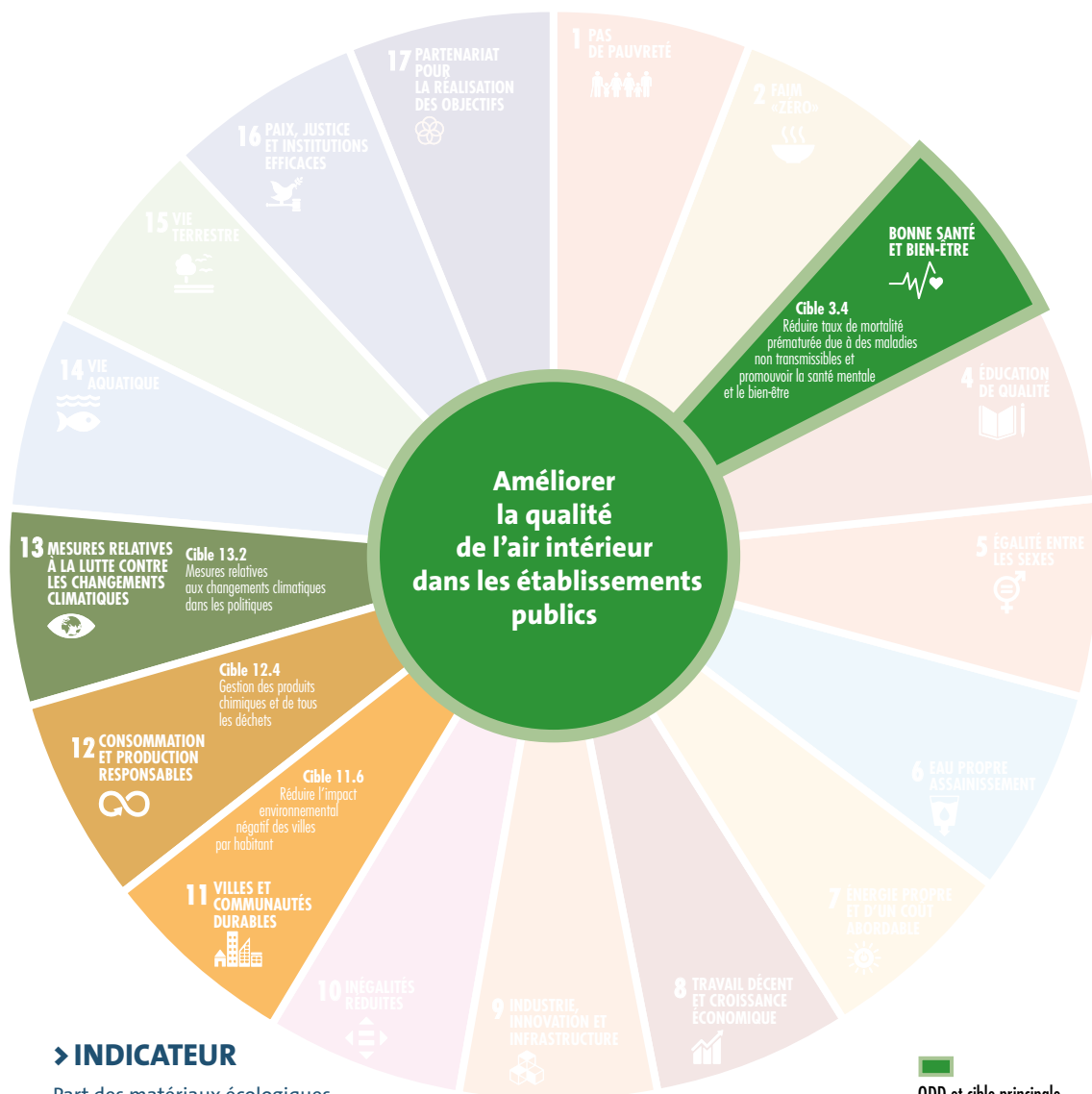
Département des Mobilités

► **PERSPECTIVES** Le Grand Besançon met en place, dès l'été 2019, une flotte de 300 vélos à assistance électrique (VAE) à la location pour encourager la pratique cyclable des actifs habitant la périphérie bisontine. Il développe également les parcs à vélos sécurisés et vidéo surveillés accessibles avec un abonnement au service.

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

8 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

La pollution de l'air intérieur constitue un réel enjeu de santé publique. La Ville doit garantir la qualité de l'air de ses établissements pour réduire l'exposition des Bisontins. Cela concerne essentiellement les établissements recevant un public plus sensible à la pollution tel que les enfants et les personnes âgées.



➤ INDICATEUR

Part des matériaux écologiques et biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs : valeur non disponible pour l'année 2018

ODD et cible principale
ODD et cibles secondaires

Surveillance dans les écoles et les crèches bisontines

La Ville de Besançon s'est engagée dans ce nouveau dispositif réglementaire en 2016 avec une mise en œuvre avant le 1^{er} janvier 2018. La Surveillance de la qualité de l'air intérieur (SQAI), menée par la direction Hygiène-Santé, repose sur une évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement à renouveler tous les 7 ans et sur un plan d'actions à mettre à jour tous les ans, réalisé à partir de grilles d'autodiagnostic. La SQAI a permis de mettre en évidence la nécessité de réaliser des travaux d'aération dans certains établissements. De plus, une mesure de polluants a eu lieu dans 14 établissements et aucun dépassement des valeurs-limites n'a été observé. La mise en place de la SQAI, véritable démarche participative et transversale, a aussi permis de développer une politique d'éducation et de promotion de la QAI.

Direction Hygiène Santé



82 établissements surveillés
dont **15 crèches**
et **67 écoles**



Travaux de la crèche de Montrapon

Réalisé en site occupé et en deux phases (2017 et 2018), les travaux de la crèche de Montrapon ont intégré des problématiques liées à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur en mettant en œuvre des matériaux les plus sains possibles (cloisonnement réalisé par les plaques de plâtre absorbant le formaldéhyde, peinture éco-labelisée, revêtement de sol en linoléum, faux plafond classé A+).

19 263,64 € TTC
Surcoût pour
l'intégration de
matériaux écologiques

338 771,23 € TTC
Coût total
des travaux

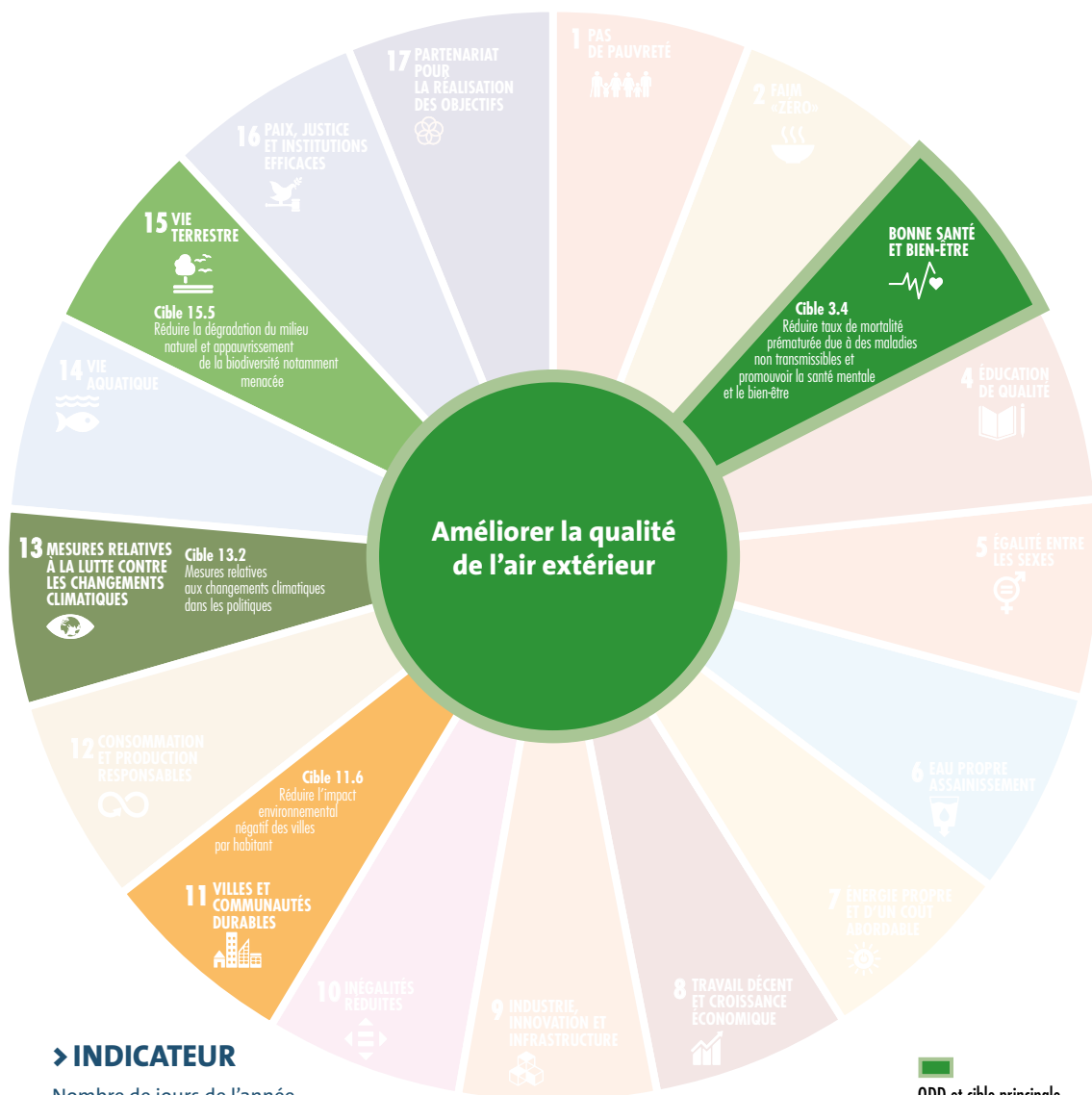
Département Architecture et Bâtiments

► **PERSPECTIVES** L'action éducation santé en centre de loisirs doit permettre une sensibilisation/formation des animateurs aux enjeux de la qualité de l'air intérieur. En 2018, des fiches techniques élaborées par ATMO BFC ont été expérimentées. En 2019, l'action devrait être utilisée dans les centres de loisirs de la Ville.

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

9 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

L'amélioration de la qualité de l'air extérieur est un défi mondial. Les émissions de gaz à effet de serre influent grandement sur la détérioration de cette qualité. Par ailleurs, de nombreux autres paramètres contribuent à modifier la composition de l'air que nous respirons. C'est pour cette raison qu'il est important de mener des politiques dans plusieurs domaines et de manière transversale.



➤ INDICATEUR

Nombre de jours de l'année où l'indice de la qualité de l'air est très bon ou bon : **242 jours**

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires

Des enfants sensibilisés à la qualité de l'air

Une mallette pédagogique est utilisée comme outil pédagogique visant à sensibiliser le jeune public à la problématique de la qualité de l'air (intérieur et extérieur). Elle est précisément destinée aux enfants en fin de cycle 2 et cycle 3 (du CE1 au CM2). Elle s'utilise pour un groupe de 10 à 15 enfants, en centres aérés ou périscolaire. Les activités proposées permettront aux enfants d'acquérir les connaissances de base sur l'air en lien avec la santé. Elle se présente sous la forme d'un atelier-jeu d'environ 2 h 30 encadré par un animateur. Elle alterne des parties théoriques et des expériences. La mallette peut également être présentée sur plusieurs jours en 4 à 5 modules d'une trentaine de minutes chacun. Développée en 2018, elle sera déployée sur le territoire dès septembre 2019.

ATMO

1 mallette
5 panneaux d'apprentissage
1 livret-guide



Les allergies aux pollens touchent près d'une personne sur huit. Elles sont reconnues par l'OMS comme maladie chronique. De ce fait, les pollens sont considérés comme un polluant biologique de l'air et doivent être surveillés. ATMO Bourgogne-Franche-Comté assure ce suivi sur la région et suit le capteur de pollens de Besançon, posté sur le toit du Conseil départemental 25.

Les pollens captés sont identifiés et comptés au

Surveiller les niveaux de pollens dans l'air

microscope par nos experts, de façon à calculer l'indice Allergo-pollinique de la semaine à venir, et lister les pollens les plus présents. Ces éléments sont diffusés dans un bulletin hebdomadaire, envoyé par mail à plus de 920 abonnés sur le site d'ATMO. Ainsi, les allergiques peuvent anticiper les pé-

riodes d'allergie et prendre leur traitement en avance, et les médecins de mieux diagnostiquer leurs patients.

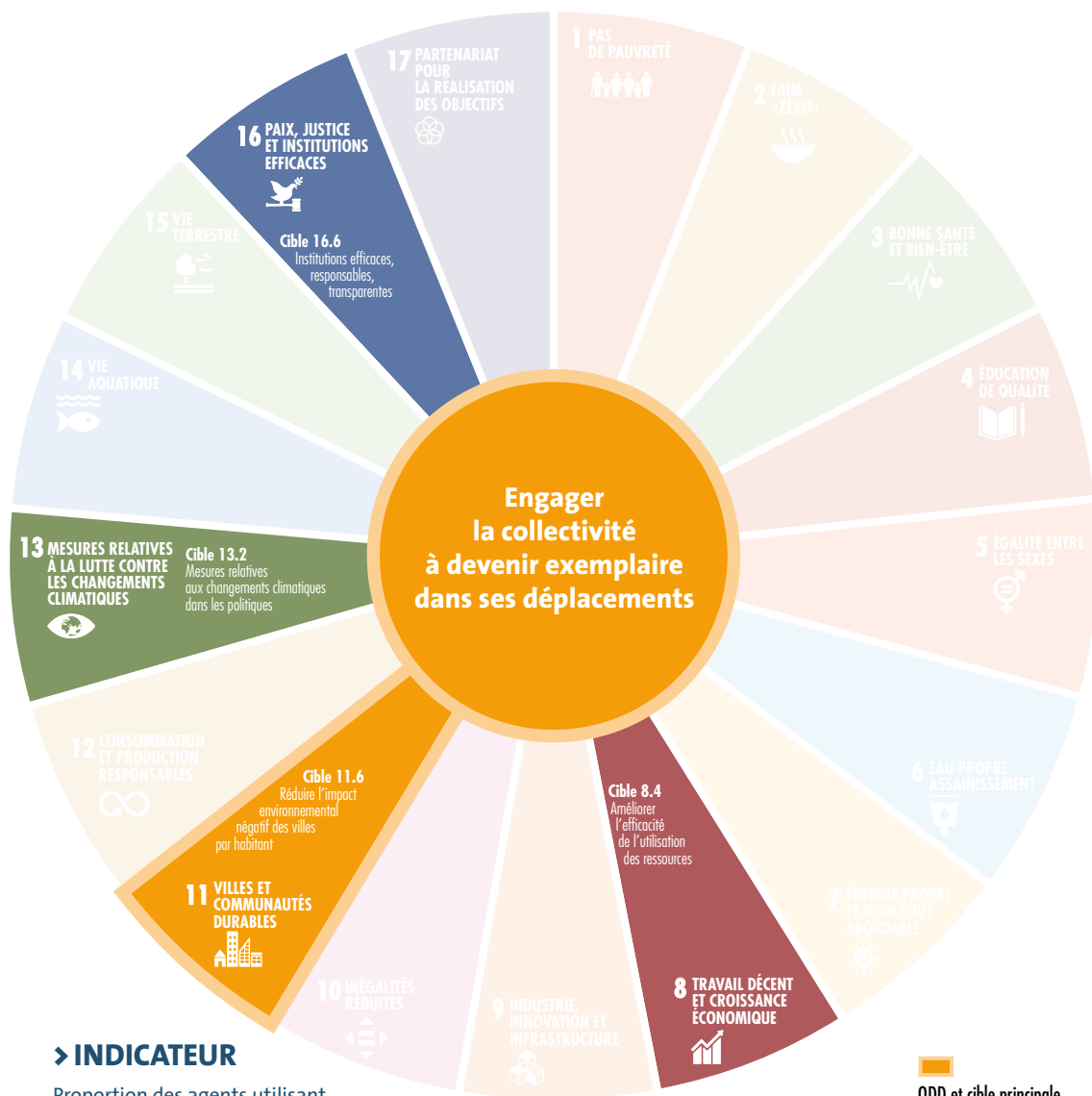
ATMO

5 capteurs régionaux
 dont **1 à Besançon**
32 bulletins hebdomadaires

FINALITÉ 1 Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À DEVENIR EXEMPLAIRE DANS SES DÉPLACEMENTS

L'engagement de Besançon au regard des modes de déplacement de ses agents existe depuis plusieurs années : mise en place des vélos en libre-service, aide financière aux agents utilisant les transports en commun. Sa démarche ne s'arrête pas là. Chaque année, Besançon contribue un peu plus dans l'incitation des changements de mode de déplacement de ses agents, devenant petit à petit une ville exemplaire.



➤ INDICATEUR

Proportion des agents utilisant le vélo et/ou les transports en commun : valeur non disponible pour 2018

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires
 ODD et cibles secondaires

51 % du personnel
des trois collectivités ont
recours à d'autres modes
que la voiture individuelle
pour se rendre au travail

Mise en place d'un plan de déplacement pour le personnel

Dans une démarche exemplaire, la Ville, le CCAS et le Grand Besançon ont décidé de mettre en œuvre pour leurs agents, un plan de déplacement domicile-travail, en promouvant les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Avec l'aide de l'ADEME, un diagnostic, assorti d'un questionnaire adressé à tous les agents, a été réalisé. 41 % des agents ont répondu à ce ques-

tionnaire montrant leur intérêt pour ce sujet.

Des séances de sensibilisation à destination des 3 000 agents ont été organisées : expositions de vélos et de VAE, informations sur les réseaux Ginko, SNCF et sur les dispositifs CITIZ, VéloCité, ateliers *trajets*, marquage des vélos.

Pôle Ressources humaines



Hausse de l'aide transport en commun, mise en place de l'IKV

Grâce aux réflexions menées dans le cadre du Plan de déplacement du personnel, il a été décidé d'augmenter la participation à l'abonnement de transport public des agents pour leur dépla-

238 agents des trois collectivités sollicitent la participation de l'IKV

cement domicile-travail. Celle-ci passant ainsi de 50 % à 70 % à compter du 1^{er} janvier 2019. De même, la création d'une Indemnité kilométrique vélo (IKV) a été mise en place pour les agents privilégiant de venir au travail à vélo plutôt que d'utiliser un autre mode de transport.

Par ailleurs, la mise en œuvre du télétravail se poursuit. Ce choix induit une réduction des trajets domicile-travail et par conséquence une baisse des émissions de CO².

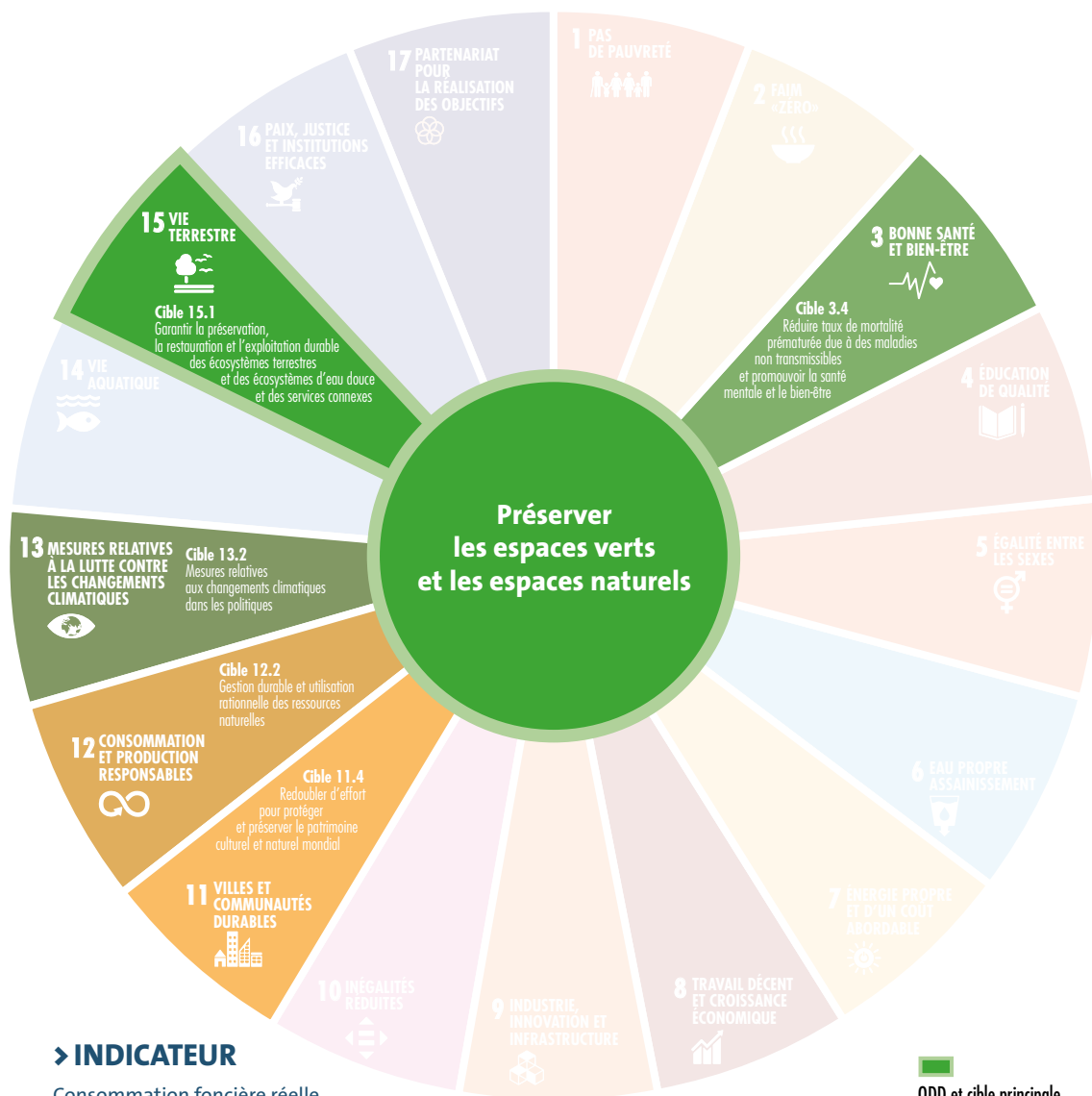
Pôle Ressources humaines et département des Mobilités

➤ **PERSPECTIVES** Fin 2019, l'évaluation des mesures prises favorisant l'alternative à l'utilisation de la voiture individuelle en matière de déplacement domicile-travail sera effective.

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

1 PRÉSERVER LES ESPACES VERTS ET LES ESPACES NATURELS

Les nombreux parcs, les collines, la forêt de Chailluz, les prairies sont des espaces verts et naturels accueillant la faune et la flore de Besançon, tout comme les terres agricoles. Ce sont également des lieux de promenade et de rencontre pour les Bisontins. Nous constatons que depuis quelques années, leur aire diminue sur l'ensemble du territoire national. Le caractère urgent de leur préservation ne fait alors aucun doute pour la Ville.



➤ INDICATEUR

Consommation foncière réelle,
soit 47,48 % : **3 096 hectares anthropisés**
sur **6 521 hectares communaux**

■ ODD et cible principale
■ ODD et cibles secondaires

Besançon, capitale française de la biodiversité 2018



Besançon bénéficie de la proximité d'espaces de nature exceptionnels aux portes de la ville historique ; des milieux qu'elle contribue à protéger et à entretenir mais aussi à connaître. Cette base scientifique solide, forgée et suivie avec de nombreux partenaires depuis des années, caractérise l'action de la commune et lui permet d'aborder de manière pionnière des questions émergentes en matière d'écologie urbaine. Les enjeux sont nombreux : pollinisateurs sauvages, espèces exotiques envahissantes, milieux à préserver et espèces protégées. L'ensemble des équipes des directions concernées y travaillent.

La Ville a développé notamment le semis et la plantation de végétaux locaux favorables à l'entomofaune, ainsi que des chantiers participatifs et un vaste programme d'animation et d'éducation à la nature pour les habitants et les scolaires.

Direction Biodiversité et Espaces verts

200 ha de parcs
et d'espaces verts urbains
dont **12 sites** labellisés ÉcoJardin

Un programme d'action en faveur des pollinisateurs

Quatre axes sont développés dans ce programme : l'acquisition de connaissances sur les insectes pollinisateurs en milieux urbains, l'évolution des modes de gestion des espaces verts et de nature (publics ou privés), le renforcement des collaborations entre les différents acteurs et citoyens en matière de biodiversité puis l'organisation des premières assises nationales consacrées aux insectes pollinisateurs urbains (colloque scientifique et technique les 28 et 29 juin et journée pour le grand public le 30 juin 2018).

Tout au long de l'année d'autres actions liées à cette thématique des insectes pollinisateurs ont rythmé la vie de la cité : conférences, animations pédagogiques, plantations collectives... Chaque Bisontin sera ainsi progressivement invité à s'approprier la question des pollinisateurs en ville et à adopter les regards, comportements et modes de gestion les plus appropriés.

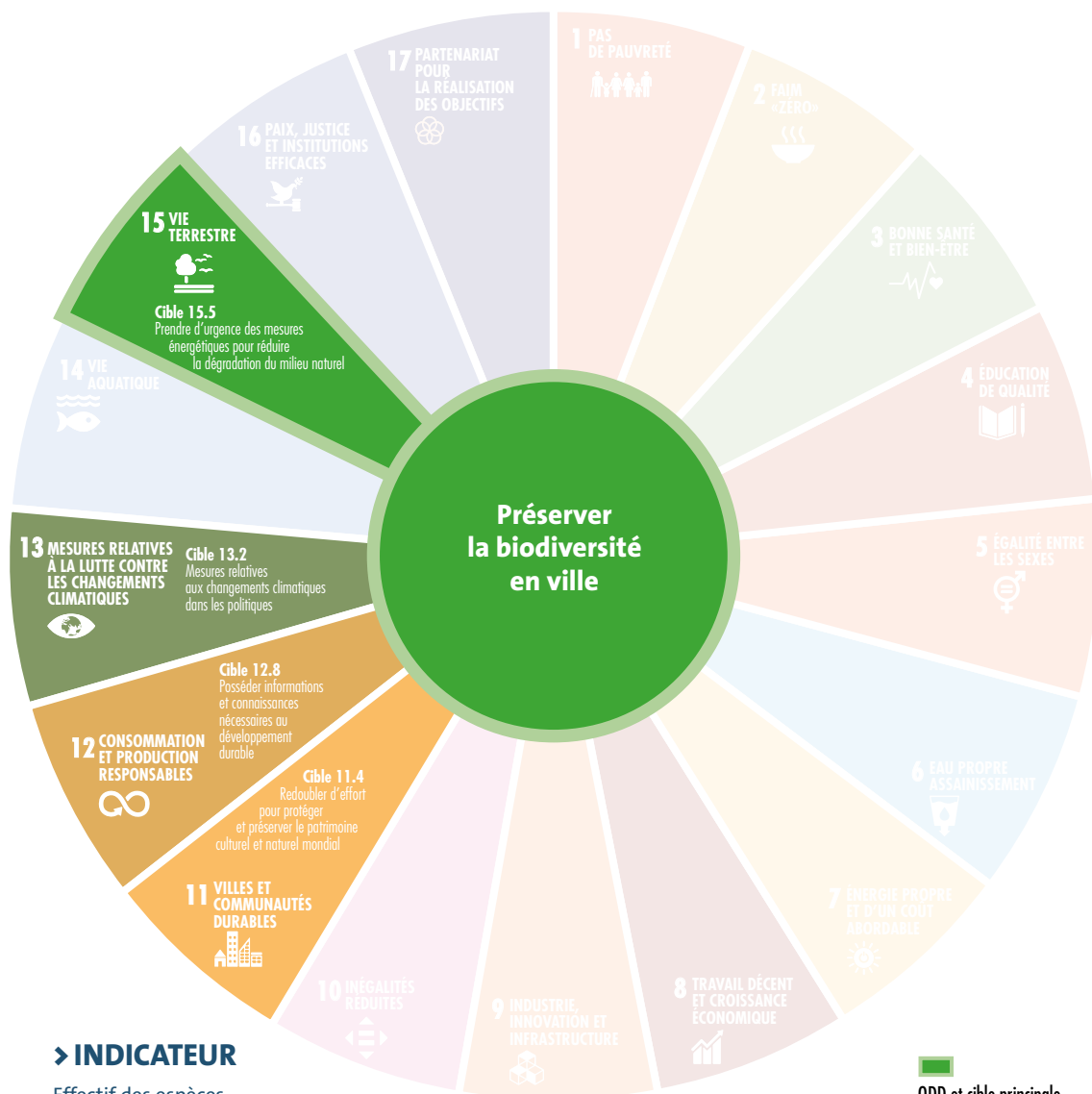
Direction Biodiversité et Espaces verts



FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

2 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

Les espaces naturels bisontins constituent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales parfois menacées. Sur le court terme, la protection de ces espaces va permettre de maintenir ces espèces sur le territoire. À long terme, la Ville de Besançon a pour objectif d'augmenter par une gestion appropriée le nombre d'individus présents mais également d'accroître la diversité des espèces.



➤ INDICATEUR

Effectif des espèces indicatrices de la gestion de la ville (mammifère, oiseau, amphibien, insecte et végétal) :
valeur non disponible pour 2018

■ ODD et cible principale
■ ODD et cibles secondaires



410 couples et 936 nids d'hirondelle inventoriés par la LPO

hérissons font l'objet d'enquêtes et inventaires participatifs portés par la Ville et FNE 25-90.

- La gestion en faveur des pollinisateurs développée par la Ville en 2018 est particulièrement favorable aux hirondelles (fenêtres, rustiques, des rivages).

- Le crapaud accoucheur est suivi. Une seule station est connue sur la ville avec des effectifs faibles. L'objectif sera de renforcer cette petite population.

- Pour les insectes, c'est le papillon Machaon qui sera inventorié en mobilisant le Muséum.

- Toutes les espèces d'orchidées font l'objet d'un suivi par les jardiniers de la Ville et par le Conservatoire botanique National de Franche-Comté. Aucune donnée de comptage ne sont encore présentées pour quatre des cinq espèces citées.

Direction Biodiversité et Espaces Verts

Suivi de population d'espèces indicatrices

La Ville initie en 2018 des partenariats avec des associations naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels (LPO, FNE BFC, CPEPESC et CB-NFC-ORI), afin de suivre les populations de 5 espèces animales et végétales menacées et indicatrices de l'état de santé des milieux naturels.

- Le castor d'Eurasie de retour dans la vallée du Doubs et sur une île bisontine ainsi que les

Application mobile Smart Faune

Smart Faune est une application mobile et participative, mise en place conjointement par les services de la Ville et de l'agglomération. L'outil SIG permet de mettre en ligne une enquête participative, accessible à tous les usagers des parcs, jardins et espaces de nature de la Ville. L'objectif est de créer les conditions d'implication de la population dans l'acquisition de la connaissance faunistique et floristique puis de les rendre accessible sur un site internet, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité.

Plusieurs présentations de l'application ont été faites lors des manifestations grand public : Assises nationales des Pollinisateurs, journées de la science, journée internationale de la forêt, week-end de la biodiversité... et de nombreux articles ont été édités (BVV, SIGMAG).

Direction Service Informatique / Direction Biodiversité et Espaces verts



FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

3 LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LES ESPÈCES NON DÉSIRABLES

Depuis maintenant plusieurs années, la France lutte contre plusieurs espèces floristiques exotiques invasives, Besançon n'échappe pas à ce phénomène. La renouée du Japon et l'ambroisie sont les principales espèces exotiques présentes sur le territoire. Elles peuvent constituer une menace pour la biodiversité voire être un danger sanitaire pour l'Homme.



➤ INDICATEUR

Pourcentage du nombre de sites de plantes exotiques traités au regard du nombre de sites connu : **100 %**

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires



L'ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante originaire d'Amérique du Nord qui se propage fortement en France. Son pollen, émis en fin d'été, provoque d'importantes réactions allergiques chez les personnes sensibles : rhinites, conjonctivites, trachéite et asthme, voire de l'urticaire et de l'eczéma.

La Ville a intégré en 2018 le comité technique de l'observatoire des ambrosies et met en place une veille sanitaire et une stratégie d'intervention et de lutte contre l'invasion de cette espèce.

Un référent ambroisie et plante EEE (Espèce Exotique Envahissante) a été nommé. Toutes les stations d'EEE sont cartographiées et font l'objet de protocoles spécifiques d'intervention, pour l'ambroisie l'arrachage est immédiat.

Une information vers le public est régulièrement organisée à travers des articles de presse.

Direction Biodiversité et Espaces Verts

2 stations d'ambroisie
(100 % traitées)

La renouée du Japon

La Ville a mis en place un programme exemplaire de contrôle de la renouée du Japon. Après une éventuelle coupe et exportation de renouée du Japon en place, la collectivité plante des arbustes locaux à croissance rapide pour concurrencer cette dernière. Le but étant de recréer des milieux fonctionnels. Ce programme a été accompagné d'une formation des équipes en charge de la gestion des espaces, et une cartographie précise est établie et mise à jour en temps réel.

Direction Biodiversité et Espaces verts



97 sites de renouées
occupant au total 12 597 m² (100 % traitées)

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources



PRÉSERVER LE MILIEU NATUREL DE LA POLLUTION TRANSPORTÉE PAR LES EAUX PLUVIALES

Besançon dispose essentiellement principalement d'un réseau unitaire où se réunissent les eaux usées et les eaux pluviales. Par forte pluie, il peut y avoir saturation hydraulique du réseau, induisant par là-même le déversement d'eaux usées dans le milieu naturel. L'objectif est donc de réduire des déversements de pollution par temps de pluie.



> INDICATEUR

Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) : **9 % (objectif 5 %)**

ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires
 ODD et cibles secondaires

Réduire les apports d'eau de pluie dans le réseau

Une étude sera prochainement initiée pour établir un schéma directeur de la gestion intégrée des eaux pluviales, qui permettra de définir notamment le zonage en eaux pluviales de la ville. Ce schéma directeur viendra prolonger et justifier davantage les demandes déjà exprimées aujourd'hui lors de la réalisation de nouveaux bâtiments ou de la réhabilitation d'ancien ou d'une manière plus large au sein de ZAC. Dans la mesure du possible, les aménageurs ont d'ores et déjà l'obligation d'infiltrer prioritairement les eaux de pluie collectées sur les espaces nouvellement créés.

Le quartier Vauban, dont les premiers logements sont en passe d'être livrés à l'été 2019, est capable par infiltration de gérer les eaux pluviales pour une pluie d'occurrence centennale.



Département Eau et assainissement

Stocker les premières eaux pluviales dans des bassins

Avant que la première action citée déjà initiée n'ait pas d'effets substantiels, il n'y pas d'autre possibilités que de stocker les premières eaux pluviales dans des bassins. En effet, ce sont ces eaux qui sont les plus chargées en pollution, car elles lessivent les réseaux qui s'étaient préalablement encrassés. Une fois l'épisode pluvieux passé, les eaux stockées dans ces bassins sont réacheminées vers la station d'épuration pour traitement, via les réseaux existants.



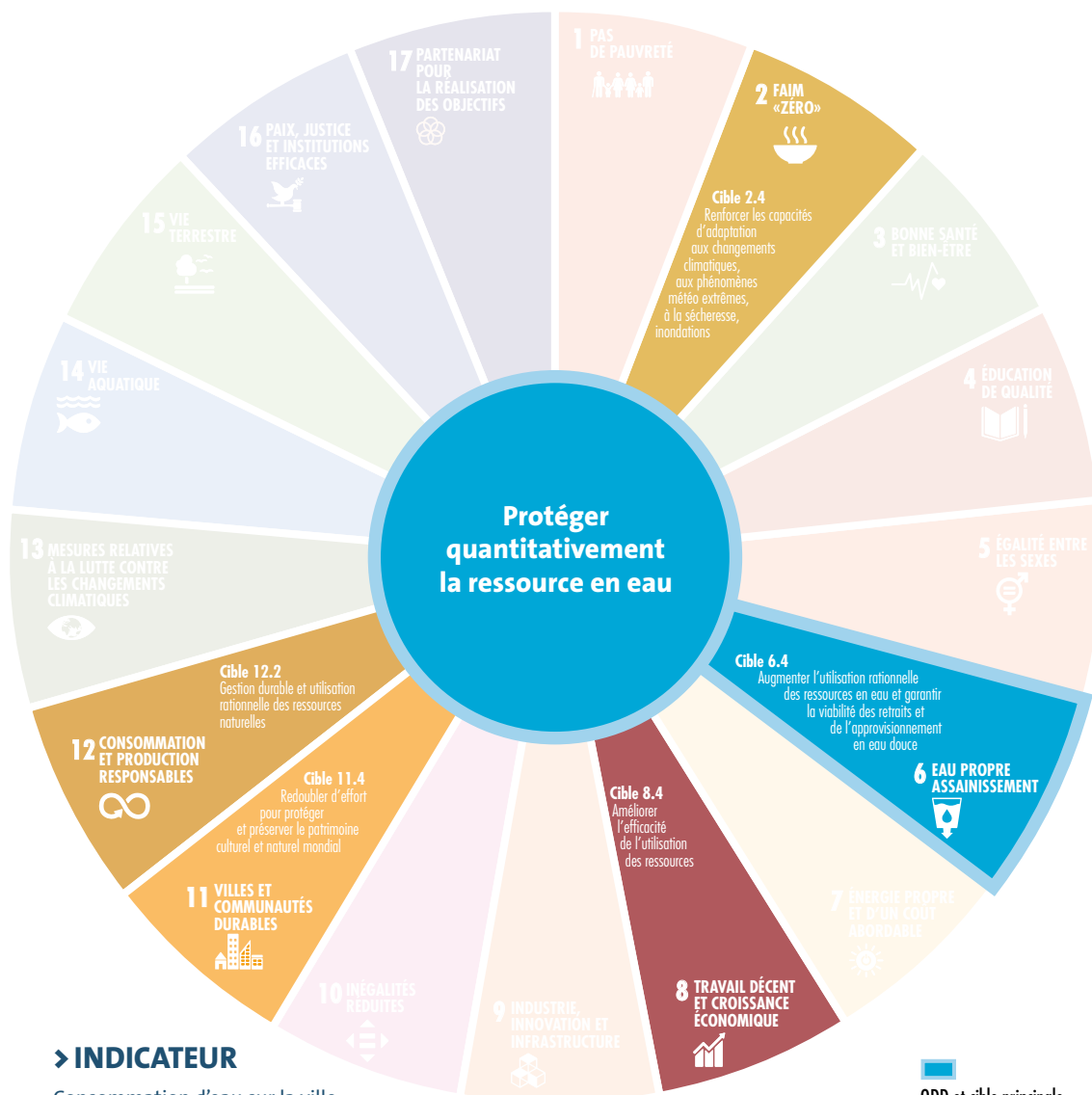
Département Eau et Assainissement

► **PERSPECTIVES** La construction d'un prochain bassin d'orage est à l'étude dans le secteur de la Malcombe juste en amont du déversoir d'orage de la Roche d'Or, qui est celui qui renvoie aujourd'hui le plus de pollution au Doubs par temps de pluie. En parallèle de cette réalisation, les eaux claires issues du ruisseau de Rosemont et de la nappe de la Malcombe seront sorties du réseau d'assainissement pour être directement acheminées vers le Doubs. En effet, toute eau claire est une eau qui participe à la saturation hydraulique d'un réseau alors qu'elle n'a pas besoin d'être traitée.

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

5 PROTÉGER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource vitale pour l'Homme et l'ensemble des écosystèmes. Sa préservation est primordiale pour Besançon et toutes les collectivités. Dans un contexte de réchauffement climatique, l'eau se raréfie et son utilisation doit être la plus raisonnable possible. La Ville mène plusieurs actions pour inciter la population à réduire sa consommation d'eau.



> INDICATEUR

Consommation d'eau sur la ville ramenée au nombre d'habitants :

2003 : 165 l/j/hab

2008 : 140 l/j/hab

2017 : 147 l/j/hab

ODD et cible principale
ODD et cibles secondaires

La recherche permanente des fuites d'eau du réseau de distribution d'eau

Une recherche systématique des fuites d'eau du réseau est réalisée. Les résultats de cette recherche se traduiront systématiquement par une réparation seule des fuites, soit en plus de la réparation par l'inscription dans le programme de travaux du renouvellement de tronçons complets de canalisation.

Département Eau et assainissement



79,8 %
Rendement du réseau en 2018

Mise en œuvre d'une radio-relève embarquée



© Emmanuel Erme

Une réflexion sur la radio-relève embarquée est engagée. Le principe consiste à équiper d'une part, les compteurs d'eau de têtes émettrices radio et d'autre part les bennes à ordures de lecteurs radio pour ces têtes. Cela permet de collecter à chaque passage de benne les relevés de consommation d'eau et de détecter rapidement toute consommation anormale en lien par exemple avec une fuite chez le particulier, voir en traitant de manière coordonnée l'ensemble des données de mettre en évidence une casse même faible sur le réseau.

Département Eau et assainissement

➤ **PERSPECTIVES** Afin de limiter l'utilisation de l'eau potable du réseau bisontin pour l'arrosage et la propreté de la voirie, les services de la Ville travaillent sur la mise en place de cuves d'eau de récupération sur plusieurs sites. Une réflexion est en cours pour récupérer l'eau de renouvellement des piscines La Fayette et Mallarmé et l'eau pluviale sur la future salle d'escalade.

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

De part ses besoins en eau potable de qualité et parce qu'elle rejette des eaux usées dans le milieu naturel, la Ville œuvre à limiter les pollutions de l'eau en amont et en aval. Son action porte ainsi des mesures de protection des captages d'eau (limitation des polluants et phytosanitaires) mais aussi des actions visant à réduire au maximum les rejets dans le milieu naturel (eaux résiduaires, boues de station d'épuration).



➤ INDICATEUR

Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) : **0,197 µg/l**

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires
 ODD et cibles secondaires

Recherche des sources

Le service de l'eau et de l'assainissement est partenaire d'une étude conduite avec l'ASCOMADE et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse visant à mieux connaître les ressources en eau en milieu karstique, alimentant les Bisontins pour une grande part en eau. Cette étude concerne notamment la ressource exploitée à Novillars dont on ne connaît pas précisément le bassin de réapprovisionnement. Cette incertitude ne permet donc pas en l'état actuel de protéger au mieux cette ressource.

Département Eau et assainissement



Réduction d'intrants phytosanitaires



© Emmanuel Erme

Le bassin de réalimentation de la source d'Arcier, ressource historique de Besançon puisque déjà exploitée par les Romains est situé sur le plateau de Saône. Sur ce périmètre de 100 km² environ, des campagnes de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs du secteur sont conduites régulièrement. Notamment, avec l'aide de la chambre d'agriculture, l'objectif est de réduire la quantité d'intrants phytosanitaires. Par ailleurs, dès cette

année, des travaux seront initiés afin de transporter les eaux usées de la commune de Montfaucon vers la station de traitement d'eaux usées de Besançon.

Ce sont-là des eaux qui une fois traitées sont actuellement rejetées dans le périmètre sensible de captage.

Département Eau et assainissement

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

7 VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE ISSUE DES DÉCHETS

Dans la politique globale en matière de déchets, la gestion des déchets fermentés ciblés est un enjeu important.



➤ INDICATEURS

Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles bisontines (OMR) : **30 %**

Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR : **60 kg**

ODD et cible principale

ODD et cibles secondaires

Installation de composteurs en pied d'immeuble

Depuis 2010, le SYBERT (syndicat de Besançon et sa région pour le traitement des déchets) accompagne les habitants vers la pratique du compostage en milieu urbain : cela passe par l'installation de composteurs collectifs en pied d'immeuble dont la gestion est progressivement assurée par les habitants eux-mêmes. Après une première année d'apprentissage où l'on apprend à manipuler la griffe ou la fourche pour brasser le compost, la vie du compost et les récoltes annuelles se poursuivent, sous l'œil aguerri des « référents compostage ».

En 2018, huit nouveaux immeubles de plus ou moins grande taille (12 à 117 logements) se sont lancés dans l'aventure du compostage collectif à Besançon, dont une résidence pour personnes âgées.

SYBERT



265 sites
de compostage en pied
d'immeuble en fonctionnement



6 formations
de juillet à novembre
140 habitants
formés à la pratique
du compostage individuel

Formation au compostage individuel

Afin de faire progresser la pratique du compostage individuel, le SYBERT propose une formation courte sur les bases du compostage, à l'occasion des ventes de composteurs individuels. Cette formation rappelle l'importance d'une bonne gestion de son composteur pour éviter les nuisances (mouche-rons, odeurs...) et produire un compost de qualité. Le SYBERT propose également une formation sur la gestion écologique des déchets de jardin, visant à les transformer sur place et éviter leur transport en déchetterie, ainsi qu'une formation sur le vermi-compostage (composteur d'intérieur). Tout habitant peut s'inscrire à l'une de ces formations sur le site internet du SYBERT.

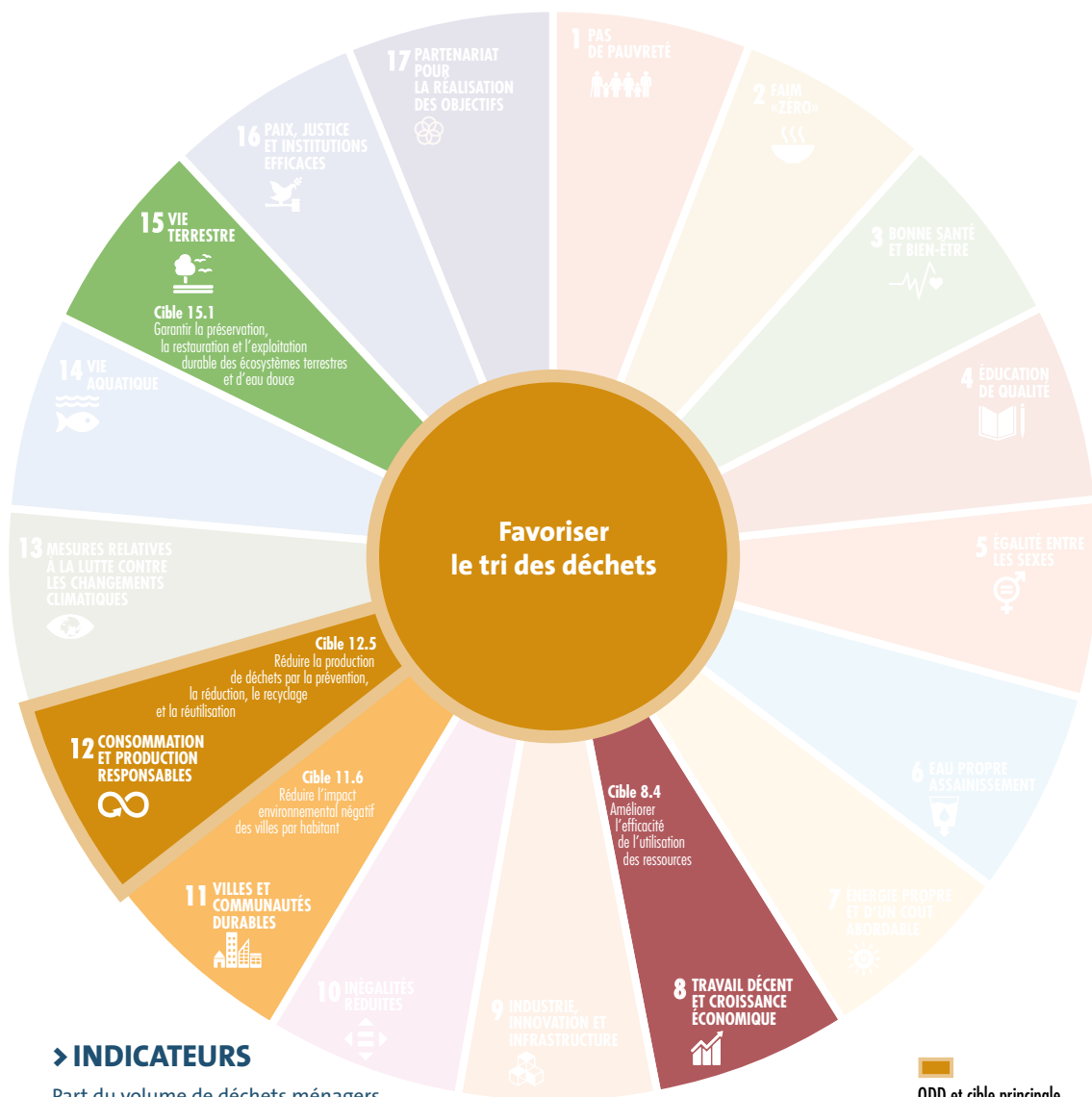
SYBERT

► **PERSPECTIVES** Afin d'aller plus loin dans la valorisation de la part organique des déchets ménagers, le SYBERT a lancé en 2018 une étude prospective sur la gestion des biodéchets. Les résultats de cette étude permettront de fixer les grandes orientations et les solutions techniques retenues pour permettre aux habitants de trier leurs déchets de cuisine, comme l'impose la loi sur la Transition énergétique d'ici 2024.

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

8 FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS

Les Bisontins ont adopté le geste de tri depuis plusieurs années. Néanmoins, des efforts sont encore à fournir pour augmenter la part de déchets recyclés sur l'ensemble des déchets des habitants.



➤ INDICATEURS

Part du volume de déchets ménagers triés sur le volume total de déchets :

33,5 % en 2017

33,7 % en 2018

ODD et cible principale
ODD et cibles secondaires

Interventions pédagogiques en collège sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Les élèves des collèges sont de grands utilisateurs d'équipements électroniques (téléphone, console de jeux, tablette, etc...). À ce titre, le SYBERT a proposé aux collèges des interventions pédagogiques sur le thème des déchets d'équipements électroniques. Trois collèges bisontins ont répondu favorablement : Voltaire, Camus et Diderot. L'intervention comprenait deux séances en classe et une visite dans une entreprise de collecte et démantèlement des petits appareils en mélange à Lons-le-Saunier.

Cette action est réalisée en partenariat avec l'éco-organisme ESR/Ecosystèmes, chargé de la collecte et du traitement des DEEE.

SYBERT

Des bornes blanches pour la récupération des textiles, chaussures et maroquinerie

La collecte des textiles est développée dans le Grand Besançon, dans le cadre d'un partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire : groupement d'associations EBS le Relai Est de Wittenheim / Emmaüs (Besançon) / Tri Quingey et avec la régie des quartiers de Besançon.

75 bornes blanches facilement repérables dans les espaces publics et les déchetteries sont installées pour la récupération des textiles. Depuis le déploiement de ce réseau en 2010, les tonnages progressent régulièrement.

À noter que cette filière *collecte tri et valorisation* des textiles a permis l'embauche sur le territoire d'une trentaine de personnes en insertion professionnelle.

La quasi-totalité des textiles collectés est traitée : 59,4 % sont réutilisés en l'état et revendus (dans les boutiques solidaires des associations, en

France, ou à l'étranger). 31,8 % sont recyclés (chiffons à usage industriel, fabrication de nouveaux tissus ou rembourrage de sièges, isolants phoniques...). 8,5 % sont incinérés pour produire de l'énergie. Seul 0,3 % des rebuts ne peut être valorisé.



Direction Gestion des déchets

600 T de textiles
ont été récupérées en 2018
sur Besançon (+25 %/2017)
soit 5kg/hab/an

➤ **PERSPECTIVES** Une nouvelle organisation de collecte dans le Grand Besançon est prévue avec un impact sur le quartier de Planoise : une reprise des tournées pour améliorer le cadre de vie du quartier (changement des jours de collecte pour supprimer les bacs sur l'espace public le week-end). La modernisation du dispositif de collecte sélective dans le centre-ville de Besançon sera mise en œuvre en 2019.

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

9 INCITER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Besançon et Grand Besançon souhaitent inciter leurs habitants à une consommation des ressources plus rationnelle en les encourageant à baisser le volume de leurs déchets ménagers chaque année. La Ville s'applique à elle-même ce principe en conduisant des actions visant à réduire la production de ses déchets. La prévention des déchets est un moyen essentiel pour préserver nos ressources.



► INDICATEURS

Évolution de la production annuelle de déchets par habitant :
386 kg/an/hab en 2017
380 kg/an/hab en 2018

■ ODD et cible principale
 ■ ODD et cibles secondaires



Accompagnement de la redevance incitative en habitat collectif

Afin d'aider les personnes résidant en habitat collectif à l'appropriation de la redevance incitative (poids et levée) dont les modalités tarifaires encouragent la réduction des déchets, un accompagnement est conduit en partenariat avec les bailleurs sociaux. Cette démarche permet d'améliorer la gestion des déchets dans les sites suivis, de diminuer les déchets résiduels et d'améliorer le tri en vue d'une meilleure maîtrise des charges locatives. Enfin, elle améliore le cadre de vie de l'immeuble et du quar-

tier. Chaque site est suivi durant un an par les conseillers de la direction Gestion des déchets et bénéficie d'un accompagnement en trois étapes : diagnostic ; mise en œuvre d'un plan d'actions (amélioration des locaux et équipements de proximité, actions de sensibilisation adaptées à chaque site), bilan après accompagnement proposé au bailleur avec des propositions d'amélioration.

Direction Gestion des Déchets

6 450 habitants accompagnés
86 sites et **3 000 logements**
28 280 habitants formés depuis 2012

Un diagnostic déchets et des actions internes

Qu'il s'agisse du fonctionnement de ses services (administration, services techniques) ou des déchets ramassés sur l'espace public et dans les différents établissements, la Ville de Besançon est productrice d'importantes quantités de déchets. En 2018, un diagnostic a permis d'évaluer la production de déchets par catégorie et d'envisager les pistes d'amélioration pour diminuer leur quantité en les valorisant au mieux dans les filières de recyclage. De nombreuses actions sont déjà menées : en 2018, une troisième crèche s'est dotée de couches lavables et la réu-



tilisation de matériel récupéré en vue d'activités de recyclage créatif a été mise en place. La Ville a en effet développé un partenariat avec l'association le Café des Pratiques, afin de permettre l'utilisation de matériaux et matériels de récupération pour des activités manuelles des crèches. Cette dynamique est également valorisée par le Relais Petite Enfance auprès des 500 assistantes maternelles indépendantes.

Mission Développement durable / Direction Petite enfance

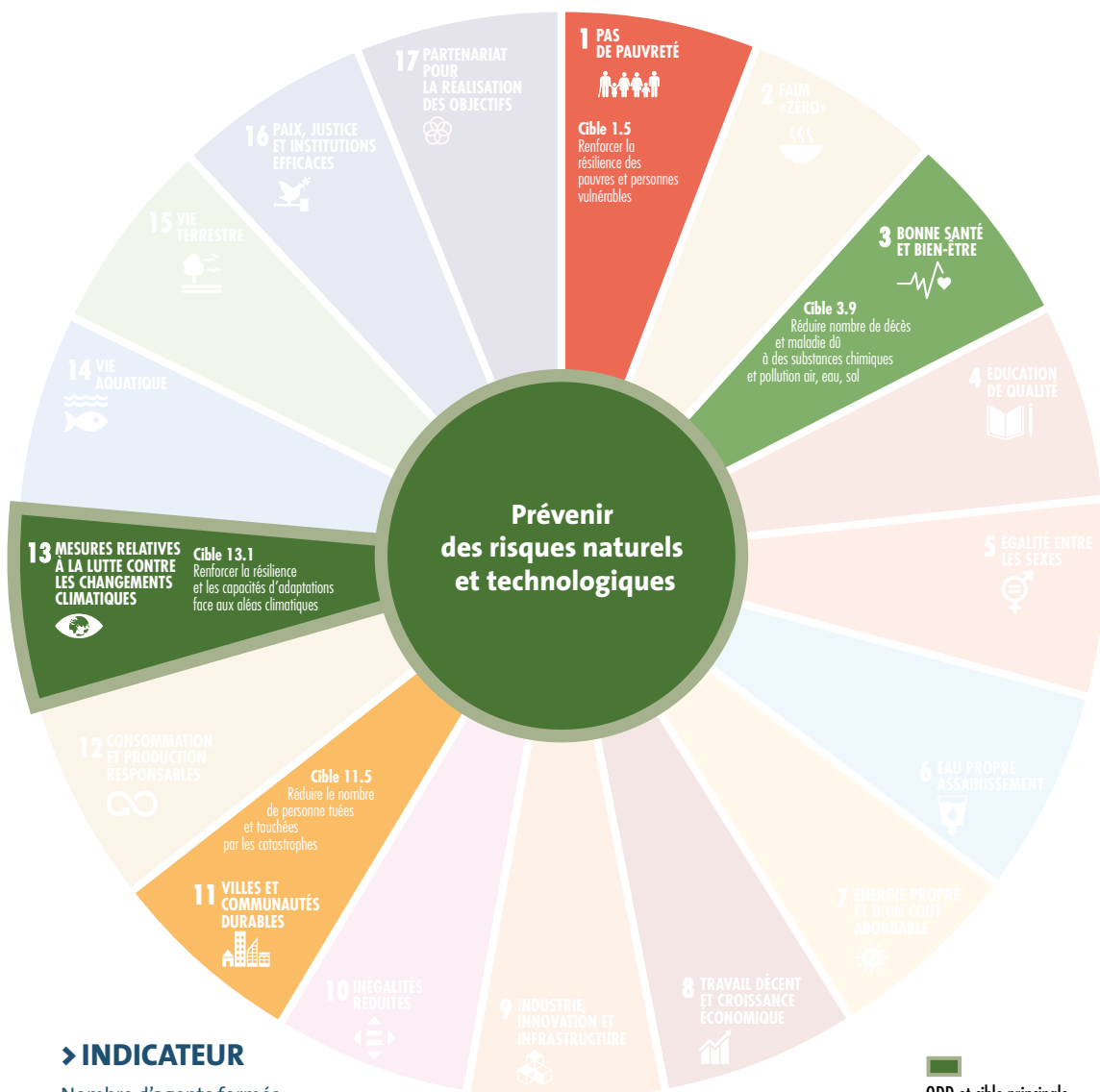
10 457 lavages de couches

➤ **PERSPECTIVES** En 2019, un plan d'optimisation du tri et de réduction des déchets produits par la Ville permettra de réduire la part des déchets qui ne sont encore pas valorisés et de diminuer les coûts de traitement pour la collectivité.

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

10 PRÉVENIR DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Les risques auxquels Besançon est confrontée sont de plusieurs ordres, mais c'est celui lié aux crues du Doubs qui est le plus tangible. La Ville peut également être touchée par des risques météorologiques tels que la neige et la canicule. Le changement climatique augmentant la fréquence d'apparition de ces risques, Besançon doit se préparer à y faire face. Un plan communal de sauvegarde a déjà été mis en place par la Ville en 2008 et depuis des campagnes d'information s'organisent sur tout le territoire.



➤ INDICATEUR

Nombre d'agents formés
à la gestion de crise :
valeur non disponible pour 2018

ODD et cible principale
ODD et cibles secondaires

Rédition du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) a été mis à jour en 2018. Ce document récapitule les risques auxquels sont potentiellement exposés les habitants de Besançon. Il s'inscrit dans un objectif de culture collective du risque. Il répertorie, pour mieux s'y préparer, les risques, les dangers, et les bons comportements à adopter pour limiter les conséquences des événements.

Direction Prévention des risques urbains



FINALITÉ 2

10



Révision du Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le PCS est obligatoire pour les communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels. Complémentaire au dispositif ORSEC de l'État, le PCS est un outil de planification et d'organisation communale qui a pour but, en fonction des moyens disponibles, de préparer et d'assurer la sauvegarde de la population.

Le PCS doit être régulièrement actualisé en considérant les évolutions réglementaires, les modifications des risques identifiés et les changements organisationnels de la commune. La Ville de

Besançon, couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Doubs Central, dispose d'un PCS depuis 2008. Le volet Inondation du PCS a été actualisé en 2017. L'ensemble du PCS a été révisé au cours du 1^{er} semestre 2018 pour prendre en compte les évolutions survenues au sein de la collectivité en matière d'organisation et de moyens et s'adapter aux nouvelles nécessités de résilience.

Direction Prévention des risques urbains

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

11 ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS L'UTILISATION DE SES RESSOURCES

Produire et consommer de façon responsable sont des objectifs importants pour la collectivité : favoriser un recyclage local des matériaux issus de la déconstruction et limiter la consommation des ressources en matériaux de construction. Engagée également dans la technologie de l'information avec une maîtrise des consommations énergétiques des équipements et des serveurs. La Ville recherche constamment à réduire, dans ses actions, l'impact sur l'environnement.



➤ INDICATEUR

Nombre de pages imprimées
par les copieurs : **10 789 008 en 2018**
(+ 5 % /2017)

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires



Récupération de matériaux de déconstruction de la Rhodia

Les 60 000 T de béton issus de la déconstruction ont été concassés afin d'être recyclés, permettant d'éviter une mise en décharge et d'économiser les gisements de granulats naturels.

20 000 T ont été réutilisées sur place, soit pour combler les fosses mises à jour par la déconstruction, soit pour aménager le site en parc urbain. 3 000 T, considérées comme impropres ont été encapsulées puis stockées en buttes recouvertes

de terre. Enfin, 37 000 T ont été récupérées par les entreprises adjudicataires. Une partie a déjà été réemployée directement sur des chantiers locaux (permettant de réduire les transports de matériaux) : ZAE de Velesmes Essarts, parking de la gare des Auxons, plate-forme ID Soudage à Besançon...

Direction Grands Travaux

Une presse numérique et nouvelle obtention du label Imprim'Vert®

Le remplacement de la presse offset par une presse numérique en février 2018 a permis d'améliorer la qualité de vie au travail sur de nombreux aspects durables tel que la fin de l'utilisation et du stockage des produits chimiques, la baisse de la température et du bruit et le gain de place (moins de stockage de papiers et produits, suppression de machines annexes) entraînant une amélioration de l'implantation des machines, de la circulation autour des postes de travail et facilitant les déplacements des agents et des fournitures dans l'atelier. L'imprimerie a également obtenu le label Imprim'Vert® qui distingue des entreprises



exerçant des activités d'impression, qui ont mises en place des actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement.

Direction Systèmes informations

FINALITÉ 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

1 FAVORISER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

La Ville s'implique dans le développement de la culture sous toutes ses formes. Elle apporte une aide aux politiques culturelles en soutenant financièrement de nombreux projets touchant différents domaines dans l'art et la culture. La Ville ambitionne de contribuer et d'encourager davantage d'événements culturels se déroulant sur son territoire.



➤ INDICATEUR

Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'EAC :
16 888 jeunes (dont 4 520 enfants des écoles primaires des parcours culturels)

■ ODD et cible principale
 ■ ODD et cibles secondaires



4 520
enfants
209 classes
bisontines
ont suivi
les parcours
culturels



Les Parcours culturels, l'art et la culture pour les enfants

Dispositif d'éducation artistique et culturelle conçu et mis en œuvre par la Ville de Besançon, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la direction régionale des affaires culturelles Bourgogne Franche-Comté et les acteurs culturels du territoire - artistes, compagnies, établissements et associations -, les Parcours culturels ont pour premier objectif d'offrir à tous les élèves des écoles élémentaires publiques bisontines un égal accès à l'art et à la culture.



Chaque année, les organisateurs proposent plus de trente itinéraires répartis en sept rubriques : spectacle vivant, musique, arts visuels, livre et littérature, patrimoine et histoire, sciences techniques et environnement, société et citoyenneté.

Chaque parcours s'articule autour de trois axes :

- une présentation du domaine artistique, scientifique ou culturel abordé,
 - une découverte pratique et sensible,
 - des rencontres avec des œuvres, des lieux et des professionnels (artistes, techniciens, chercheurs...).
- Financés par la Ville de Besançon, l'État (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et Drac Bourgogne Franche-Comté) et le Grand Besançon (Contrat de Ville), les Parcours culturels sont entièrement gratuits pour les élèves et les écoles.

Direction Culture

FINALITÉ 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

2 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES EN FÉDÉRANT LES ACTEURS TERRITORIAUX

Le CCAS de Besançon souhaite permettre à l'ensemble de la population bisontine un accès aux différentes aides et prestations sociales. Ces multiples actions s'adressent essentiellement aux personnes les plus vulnérables, pour leur faciliter l'accès aux droits et aux services. Cette démarche intègre l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante.





Actions éte Aide Alimentaire

Dans le cadre d'une déclinaison de son projet social, visant à faire de l'aide alimentaire un levier vers l'autonomie et l'inclusion des publics les plus fragiles, le CCAS organise des animations spécifiques lors des distributions d'été. En 2018, en coordination avec la Ville de Besançon et la CAGB (Directions Eau et assainissement et Maîtrise de

1 350 personnes
présentes
lors des animations
*Les bons gestes
et les bons réflexes*

l'énergie, Mission Développement durable via le Logis 13 Éco et SYBERT), l'UDCCAS du Doubs, la Banque Alimentaire et leurs partenaires, une animation intitulée *Les bons gestes et les bons réflexes*

a été proposée du 6 au 10 août. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont été sensibilisés grâce à des animations ludiques et pédagogiques (dégustation d'eau, jeux et quizz...).

Il s'agissait de promouvoir les gestes simples, qui, lorsqu'ils sont adoptés au quotidien, permettent de réaliser des économies substantielles dans le budget annuel des ménages.

CCAS

Soutien à domicile (SAD)

Afin de garantir aux usagers une offre coordonnée et cohérente sur son territoire d'action, le CCAS a élaboré en 2018 un projet de service unique pour tous ses dispositifs de soutien à domicile à destination des personnes âgées et/ou handicapées.

Parallèlement, la communication du service a été repensée en totalité pour assurer la visibilité des prestations proposées, la rendre l'information accessible à tout public et véhiculer une image et des valeurs adaptées aux usagers.

CCAS

1 585 personnes
aidées par le SAD



► **PERSPECTIVES** En 2019, une première évaluation du Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) sera réalisée, l'occasion de vérifier la portée du projet de service unique rédigé en 2018 pour coordonner toutes les offres de soutien à domicile du CCAS.

FINALITÉ 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

DÉVELOPPER LE DIALOGUE ET LES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENS

En développant les démarches de démocratie participative, la Ville souhaite rapprocher les citoyens de la politique, des élus, des institutions, particulièrement ceux qui ne s'expriment pas habituellement.



➤ INDICATEURS

Projets financés, émanant des instances participatives : **30**

Nombre d'habitants ayant participé à une démarche de concertation, hors instances participatives : valeur non disponible pour 2018

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires






Accompagnement de la concertation relative au Nouveau programme de rénovation urbaine de Planoise (NPNRU)

Le quartier de Planoise est engagé dans un projet de rénovation urbaine. À ce titre, le service Démocratie participative a été sollicité pour proposer une concertation pour cette opération. Suite à cela, après formalisation, les deux premières étapes recommandées ont été initiées : la

création d'une charte de la participation du projet urbain et la co-construction de la maison du projet NPNRU avec le Conseil citoyen.

*Direction Vie des quartiers
et direction Coordination Contrat de ville*

Aide à la conception, au financement et à l'animation du réseau Tous piétons, tous cyclistes !



Ce réseau met en lien les acteurs bisontins concernés par les modes de déplacements doux et accompagne les évolutions sociétales en matière de déplacements doux. Il est ponctué de rencontres régulières devant favoriser les échanges de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques entre acteurs du vélo ainsi que les *remontées de terrain* sur des problématiques liées à ces modes de déplacement.

Le réseau a pour objectifs principaux d'équilibrer la parole entre usagers de la voirie et de structurer la parole citoyenne.

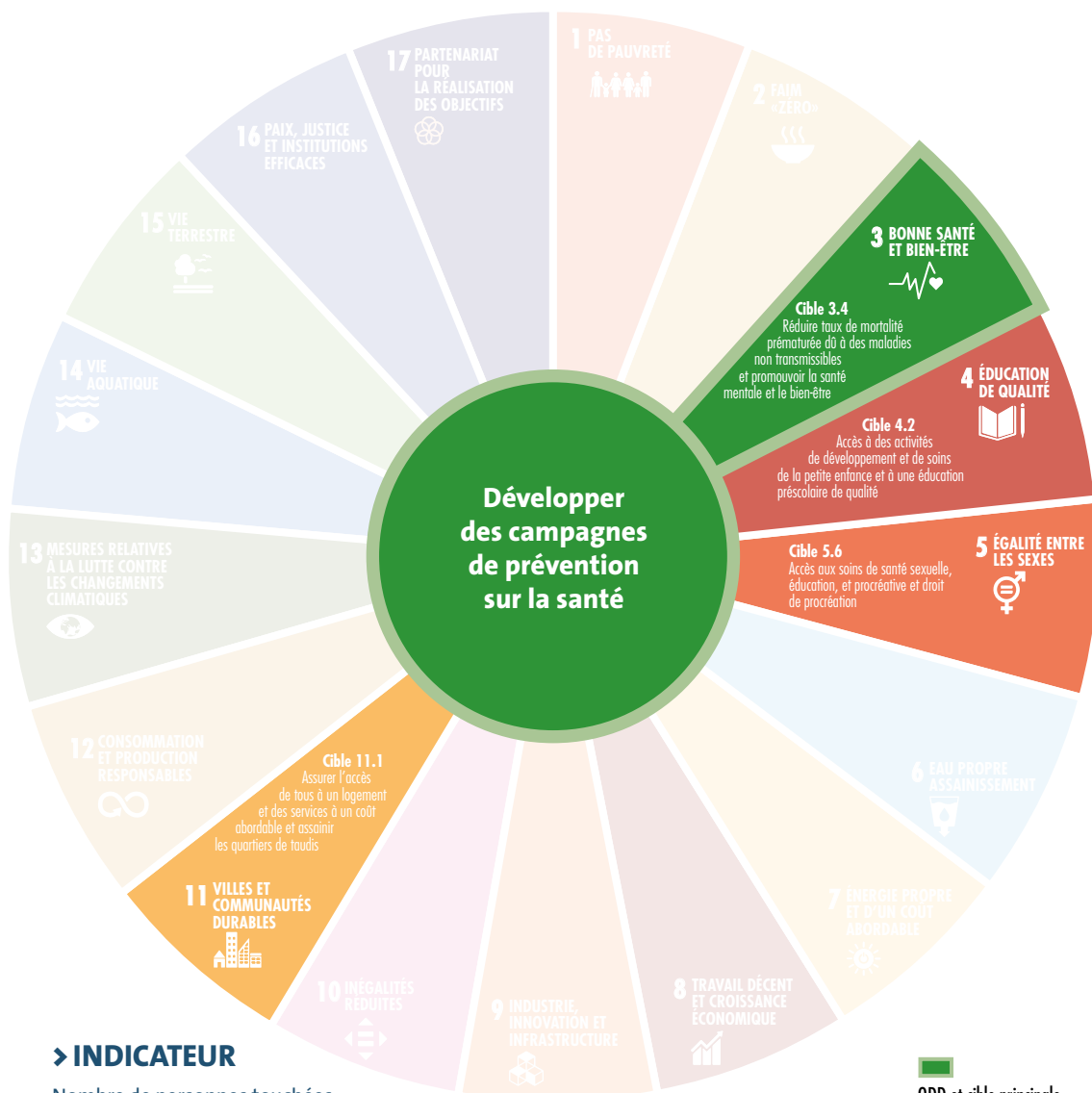
Direction Vie des quartiers et département des Mobilités

130 participants
à la soirée de lancement
du 12 décembre

FINALITÉ 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

4 DÉVELOPPER DES CAMPAGNES DE PRÉVENTION SUR LA SANTÉ

Permettre à sa population de vivre en bonne santé en ayant accès à la prévention en santé est essentiel pour Besançon et toutes les collectivités. Besançon se veut de développer des actions dans le domaine de la santé pour assurer une espérance de vie identique à l'ensemble des Bisontins quel que soit leur statut social.



➤ INDICATEUR

Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service promotion et prévention de la santé : **6 500**

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires

Atelier santé ville (ASV)

L'ASV s'inscrit dans le Contrat Local Santé et le Contrat de ville. Il vise à élaborer des programmes de santé adaptés à chaque quartier prioritaire (Planoise, la Grette, Montrapon, Clairs Soleil et Palente), avec notamment la participation des habitants. La finalité des ASV est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en s'appuyant sur une dynamique partenariale (acteurs locaux, habitants, associations...).

Direction Hygiène Santé



4 000 enfants et adultes
ont bénéficié d'actions de sensibilisation à la santé
dans les quartiers prioritaires de la Ville

Vaccination

Le centre de vaccination municipal intervient dans la prévention des maladies transmissibles et relaie la politique vaccinale élaborée par le ministère de la Santé. Par ses actions, il contribue à améliorer et maintenir un taux de couverture vaccinale satisfaisante de la population bisontine et de conseil

de vaccination dès la naissance et tout au long de la vie. Il propose un accès gratuit à la vaccination dès l'âge de 6 ans en organisant des séances de vaccinations deux jours par semaine. Il participe à la prévention des inégalités sociales de santé, en lien avec des partenaires institutionnels, dans la prise en charge des populations précaires. Des actions de promotion sont également menées dans les quartiers prioritaires auprès des populations en grande précarité.

Direction Hygiène Santé



2 407 vaccins pratiqués

ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ



➤ INDICATEUR

Nombre d'apprentis ayant trouvé un emploi dans l'année suivante : valeur non disponible pour 2018

ODD et cible principale

ODD et cibles secondaires



Suivi des jeunes en apprentissage et en contrats aidés

La collectivité accompagne des jeunes dans le cadre de plusieurs dispositifs : apprentissage, stages et contrats aidés. Le dispositif des contrats aidés, financés en partie par l'État, ayant fortement évolué avec de nouvelles exigences, a permis d'accueillir 35 personnes pour un contrat bénéficiant d'un accompagnement dans leur parcours professionnel. En revanche, les contrats signés précédemment n'ont pu être renouvelés. À l'issue de leur contrat, sept personnes ont obtenu une mission à durée déterminée, six ont été intégrés en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale et quatre ont trouvé des contrats à l'externe.

Le service Insertion professionnelle accompagne des jeunes en apprentissage pour des diplômes allant du CAP au Master et dans tous les domaines. Chaque jeune est accompagné par un maître d'apprentissage.

Direction Emploi et Compétences

28 personnes accompagnées dans le cadre des emplois aidés
78 apprentis
839 stagiaires de tout diplôme accueillis dans les services

Une Maison de service au public (MSAP) pour faciliter les démarches

Ouverte en janvier 2018, la MSAP regroupait le CCAS, la CAF, la CPAM, la Mission Locale, le service des formalités administratives de la Ville, ainsi que le centre d'examen de santé et les permanences d'associations d'aide ou de défense des usagers. Par la suite, ont intégré les locaux le commissaire de Police Nationale, le délégué de proximité, la mission des droits des femmes et de lutte contre les discriminations. Gérée par le CCAS, la MSAP est organisée en mode partenarial incluant une formation des agents d'accueil à la pluridisciplinarité et immersion dans les services partenaires. L'équipe s'est appropriée les objectifs communs et partagés : orienter l'utilisateur, apporter un premier niveau d'information, partager les connaissances et l'information.

CCAS



44 131 accueils physiques
et 10 900 accueils téléphoniques
28 935 personnes sont venues solliciter de l'aide pour les démarches en ligne

➤ **PERSPECTIVES** Suite aux annonces du Président de la République, faire évoluer les MSAP vers une labellisation Maison France Service

FINALITÉ 4 L'épanouissement de tout les êtres humains

1 RENDRE ACCESSIBLE LA CULTURE AU PUBLIC ÉLOIGNÉ

La Ville de Besançon souhaite donner l'opportunité à chacun de pouvoir accéder à l'offre culturelle. Cette volonté concerne en particulier les habitants issus des quartiers les moins favorisés, les personnes vulnérables, souffrant d'un handicap ou vivant dans une situation de précarité.



➤ INDICATEUR

Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et aux évènements : **224 189**

■ ODD et cible principale
 ■ ODD et cibles secondaires



Des concerts gratuits pour tous

Les concerts dans la Cour du Palais Granvelle, gratuits pour le public, ont été déclinés au cours de quatre week-ends, les vendredis et samedis soirs, entre le 20 juillet et le 11 août.

Le public s'est déplacé en nombre et la diversité ainsi que la qualité des concerts présentés ont souvent été soulignées. Les esthétiques très différentes ont su attirer à la fois un noyau de fidèles, des personnes venues spécifiquement pour l'esthétique de certains concerts et bien sûr des personnes venues au gré de leur promenade vespérale - d'où l'avantage de jouer à Granvelle plutôt qu'en intérieur.

Grâce à une météo favorable et pour la première fois depuis de nombreuses années, l'ensemble des concerts a pu se tenir en extérieur. Les concerts du samedi soir (musique classique ou baroque) ont connu une fréquentation régulière. Les concerts de musiques actuelles n'ont pas désempé et leur fréquentation a été de plus en plus importante au fur et à mesure des week-ends.

Diversifiée, accessible et de qualité, la programmation a réuni des artistes internationaux, nationaux et régionaux, talents confirmés ou émergents. Ces propositions ont été construites en collaboration avec La Rodia pour les concerts musiques actuelles des vendredis soirs et avec le Conservatoire du Grand Besançon pour les concerts du samedi soir, par le biais d'un appel à projets auprès des enseignants.

Les vendredis, les concerts de The Shougashack (blues-folk) et Tootard (musiques du monde) ont

été particulièrement appréciés des spectateurs. Quant aux samedis, la proposition de Tetraktys, consacrée aux *Variations Goldberg*, a été saluée par le public, qui a également souligné l'intérêt de la création du Quatuor Phantasia, qui, par sa forme (concert-lecture) a contribué à une certaine diversité dans la programmation.

Direction Culture

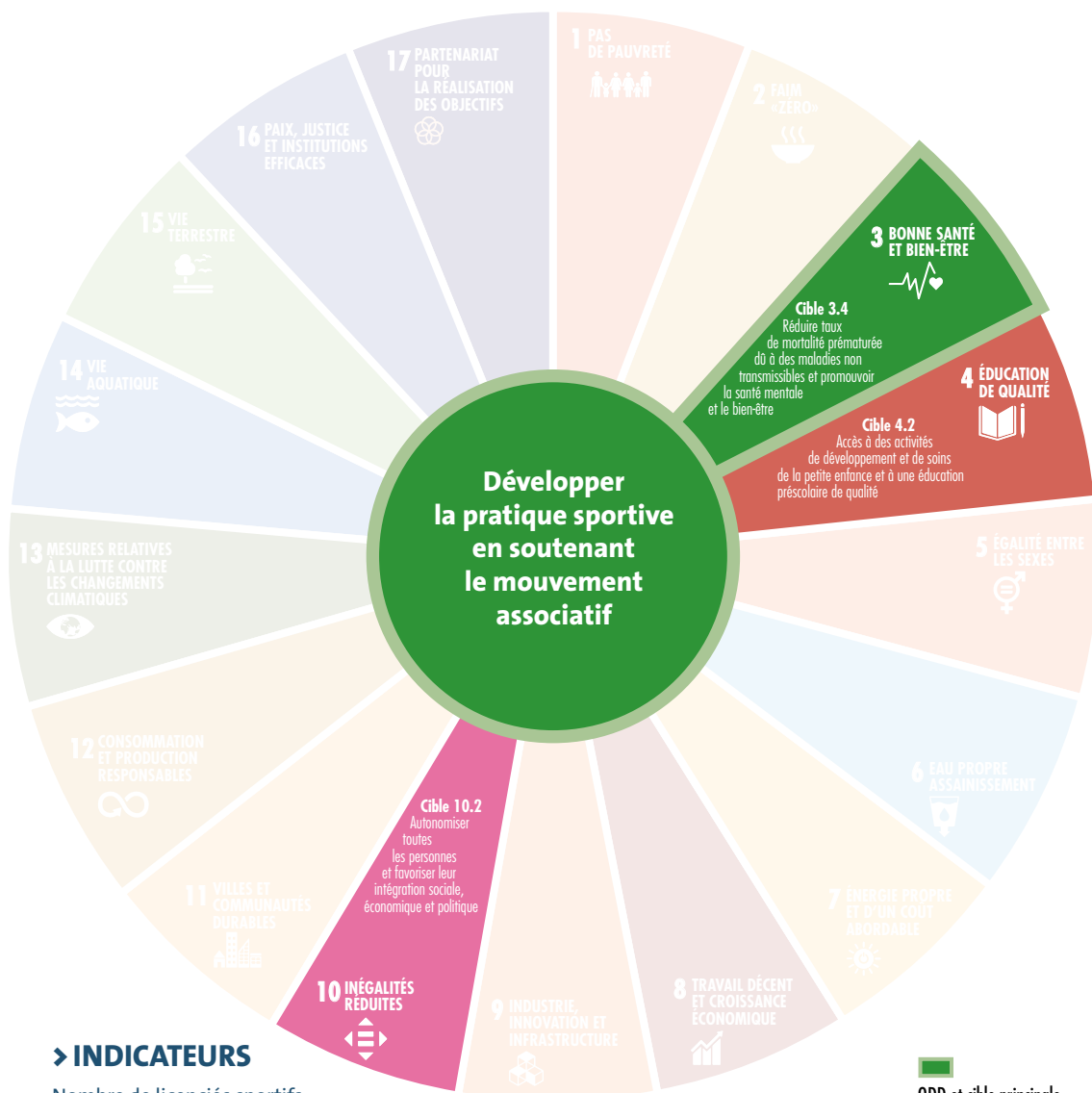
8 concerts
4 473 spectateurs



FINALITÉ 4 L'épanouissement de tous les êtres humains

2 DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE EN SOUTENANT LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Dans un contexte national qui enregistre une crise du mouvement associatif et du bénévolat, la Ville de Besançon, tout en accompagnant le développement des disciplines émergentes, souhaite favoriser l'orientation de ces nouveaux pratiquants libres vers les associations, garantes de valeurs éducatives et de régulation sociale.



Nombre de licenciés sportifs :
23 000 dont **3 500** du milieu scolaire
et universitaire

Nombre d'associations sportives : **140**

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires

860 participants
22 associations mobilisées

Tout Besançon Bouge

La Ville de Besançon, en partenariat avec le Comité régional olympique et sportif de Bourgogne Franche-Comté et le soutien du Réseau Sport Santé, a proposé une manifestation *Sport - Santé*. Les objectifs recherchés ont été d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives afin de maintenir ou rechercher une meilleure santé, promouvoir le dispositif *sport sur ordonnance* aux personnes atteintes de pathologies, et faire la promotion des activités sportives proposées par les clubs sportifs bisontins.



Cette manifestation ouverte à tous les publics, et en particulier à celui éloigné des clubs, est une sensibilisation aux bienfaits de la pratique physique et sportive. De nombreux professionnels ont su prodiguer les bons conseils ou proposer des activités attractives pour une bonne pratique de l'activité physique et sportive.

Direction Sports



Vital'été

Vital'été est une offre d'animation et de loisirs entièrement gratuite, ouverte à tous les publics, notamment à destination de ceux ne partant pas en vacances. Pour 33 jours d'ouverture, près

18 500 participants
pour une moyenne
de 550 par jour

d'une trentaine d'activités, sont proposées quotidiennement dans des domaines très variés : sportif, culturel, artistique, créatif, scientifique, environnement et santé.

Le public en situation de handicap bénéficie d'un accueil privilégié ainsi que la petite enfance. De plus, des pratiques écoresponsables sont mises en place (incitation à l'utilisation du Tram, gobelets réutilisables, mise en place d'une brigade verte pour le nettoyage, goûters préparé par des associa-

tions de quartier dans le respect du Plan National Nutrition Santé...).

Cette opération permet aux différents publics de découvrir et de rencontrer des acteurs du mouvement associatif bisontin.

Direction Sports

➤ **PERSPECTIVES** Cet engagement et ce soutien aux associations resteront au cœur des préoccupations de la Ville pour 2019 : l'exemple de mise en service du CCUB (Centre des cultures urbaines de Besançon) en est l'illustration avec la volonté d'amener des skateurs et autres pratiquants de sports urbains à se constituer en association pour concevoir et faire vivre ce projet.

FINALITÉ 4 L'épanouissement de tous les êtres humains

3 ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILISÉES DANS LEUR PARCOURS DE VIE

La Ville de Besançon avec l'aide du CCAS met en place plusieurs actions sociales dans un but de valorisation, de soutien aux plus vulnérables et de mixités sociales. Il s'agit notamment de favoriser l'autonomie de la population fragilisée, renforcer le dialogue social et lutter contre l'isolement. Au regard de l'enjeu du vieillissement de la population, il est plus que nécessaire de mettre en œuvre des services d'accompagnement pour améliorer le quotidien des personnes fragilisées.



➤ INDICATEUR

Nombre de personnes ayant bénéficié de prestations par les services du CCAS : **2 950**

■ ODD et cible principale
■ ODD et cibles secondaires

Ouverture de la Maison Relais Agora

Le CCAS dispose de six dispositifs d'hébergement pour répondre à l'urgence sociale et sanitaire : *l'hébergement d'urgence* localisé à la résidence Agora et à l'abri de nuit des Glacis, *les lits halte soins santé* pour les sans-abri malades, *le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)*, *le Logement temporaire accompagné (LTA)*, *la Résidence sociale* et *la maison relais l'Autre Toit*. Il propose également pour les jeunes de moins de 25 ans des dispositifs d'accès au logement dans le parc public ou privé. Ces services de logement-accompagnement ont été conçus pour inclure les personnes précaires dans un parcours progressif d'accès au logement.



En 2018, le CCAS a créé un nouveau modèle de maison relais, au sein de l'Agora, offrant la sécurité d'une présence 24 h/24 grâce aux équipes déjà en place. Cette sécurité du cadre de vie permet d'accueillir plus facilement les femmes. Cette nouvelle structure s'adresse aux personnes en capacité de louer un logement, mais qui, du fait de leur parcours de vie, souhaitent habiter dans un lieu proposant des temps en collectif.

CCAS

26 374 nuitées
et **187 personnes accueillies,**
tous dispositifs confondus



Un 2^e groupe d'entraide mutuelle

Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) ont été imaginés au niveau national, afin de répondre aux besoins de personnes en grande souffrance psychique, ne trouvant aucun autre lieu ou espace pour les accueillir avec leurs difficultés et sans limite de temps. Ils constituent ainsi un espace d'expression, lieu de vie non médicalisé, d'entraide mutuelle entre pairs, qui permet aux ad-

hérents de retrouver place et rôle, sans qu'aucune activité ne leur soit proposée d'emblée, mais en s'appuyant sur leurs souhaits et envies.

Déjà gestionnaire du GEM *Les amis de Ma rue là*, le CCAS de Besançon a repris depuis 2018 la gestion d'un 2^e GEM *La Grange de Léo*.

CCAS

FINALITÉ 4 L'épanouissement de tous les êtres humains

PRÉVENIR LA PERTE DE LIEN SOCIAL ET LA VULNÉRABILITÉ

L'accueil et l'accompagnement social est l'une des missions du CCAS de Besançon. Ce soutien vise à prévenir la marginalisation des publics fragilisés par l'isolement et le manque de ressources. Le CCAS est également présent pour répondre aux différentes formes d'inégalité et d'exclusion. Grâce à ces actions sociales, la Ville de Besançon souhaite notamment permettre à tous les Bisontins de vivre dans un logement décent, de pouvoir s'intégrer socialement et ne plus être dans la précarité.



➤ INDICATEUR

Nombre de participations aux animations de prévention en résidence autonome : **1 392**

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires



1 176 participations
au sein des Ateliers
créatifs du CCAS

**Des Renc'arts
à ne pas rater**

Créé en 2017, le Grand groupe culture du CCAS se réunit toutes les 6 semaines pour débattre de la programmation des activités aptes à profiter au plus grand nombre et des collaborations possibles avec les structures publiques. 2018 a ainsi vu naître le premier rendez-vous des Renc'Arts, une exposition organisée autour des œuvres réalisées par les membres des Ateliers créatifs du CCAS sur le thème de l'archéologie avec le soutien de la

direction du Patrimoine de la Ville. Tenue en juin 2018 au Kursaal, l'exposition a permis de mettre en valeur des productions personnelles et collectives de 67 participants, qui ont utilisé gouache, céramique, crayons mais aussi théâtre et photographie pour rendre sensible leur perception d'un monde ancien, de ses trésors et de son héritage.

CCAS

Atelier numérique **Connecté à tout âge** **et animation** **Jouons ensemble**

Pour permettre aux aînés isolés de conserver un lien social, le CCAS a développé des actions de prévention pour les personnes vivant à domicile. Ainsi, l'animation *Jouons ensemble* propose des compagnons de jeu aux personnes seules. D'autre part, la formation *Connecté à tout âge* favorise l'e-inclusion des plus de 60 ans, quel que soit leur quartier d'habitation. Ces actions ont été subventionnées en partie par la Conférence des Financeurs. Le rapprochement des acteurs sociaux et médicaux du territoire a permis de développer les dispositifs qui associent les usagers.

CCAS



46 participants
de plus de 60 ans
aux ateliers de formation
à l'utilisation de la tablette

FINALITÉ 4

4

➤ **PERSPECTIVES** En 2019, plusieurs actions continueront à être mises en place pour rendre accessible le numérique pour tous.

FINALITÉ 4 L'épanouissement de tous les êtres humains

5 ASSURER UN BON CADRE DE VIE ET UNE BONNE SANTÉ AU SEIN DES HABITATIONS

Besançon multiplie des actions sociales, économiques et environnementales pour offrir un bon cadre de vie dans les logements de ses habitants. Les nuisances sonores ainsi que la salubrité des logements sont deux critères qui rentrent en compte dans la bonne appréciation d'un lieu, même si ces derniers ne sont pas exhaustifs pour assurer le bien-être des Bisontins.



➤ INDICATEUR

Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement : **324 plaintes traitées**

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires
 ODD et cibles secondaires



Actions relatives au bruit

La Ville intervient dans la lutte contre les bruits de voisinage, qui comprend les bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par leur durée, leur répétition ou leur intensité. On distingue trois catégories de bruits : les bruits de comportements, les bruits liés aux activités et les bruits de chantiers de travaux publics ou privés. Les constats sont établis par des inspecteurs de salubrité assermentés de la direction Hygiène-Santé soit à l'oreille ou soit à l'aide de mesures sonométriques. À la suite du constat, un rappel à la réglementation avec des recommandations est alors adressé à la personne à l'origine de la nuisance.

Direction Hygiène-Santé

89 plaintes traitées

235 plaintes traitées



Lutte contre l'habitat indigne

Un logement insalubre présente des désordres qui peuvent affecter la santé des occupants ou du voisinage. Les comportements des personnes peuvent également entraîner des conditions de vie insalubres dans leur logement tel que l'en-tassement excessif d'objets et/ou de déchets (syndrome de Diogène). Après avoir reçu un signalement, les inspecteurs de salubrité de la

direction Hygiène-Santé procèdent à une visite du logement et réalisent les constats. Puis, ils font des propositions d'actions comme la réalisation de travaux, la demande de suivi social... Ce travail est multi partenarial avec les services de l'État, et autres services de la collectivité.

Direction Hygiène-Santé

FINALITÉ 4 L'épanouissement de tous les êtres humains

6 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

Le contrat de ville du Grand Besançon compte cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville. Planoise et Grette font l'objet d'une opération NPRU, choisis en 2015 en fonction du niveau et de la concentration de pauvreté de leurs habitants. L'objectif est donc, quel que soit le quartier concerné et la présence - ou non - d'une intervention urbaine de remédier aux difficultés repérées qui sont généralement multifactorielles. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des habitants, en travaillant simultanément sur différents champs, souvent complémentaires les uns des autres.



➤ INDICATEUR

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville (tout partenaire confondu) :

202 en 2017

183 en 2018

 ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires

Lutter contre les inégalités éducatives et sociales

Le Contrat de ville du Grand Besançon conduit des politiques ambitieuses dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Avec de nombreux partenaires, la direction du Contrat de Ville assure une mission de cohésion urbaine et sociale en agissant dans de nombreux domaines d'intervention (cadre de vie, tranquillité publique, santé, emploi / insertion, éducation, lien social, culture, sports, valeurs de la République...).

Le contrat de ville soutient par exemple le projet de l'AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville) dont l'action vise à la fois à favoriser l'implication citoyenne des étudiants et à lutter contre les inégalités éducatives et sociales en mettant en place des actions d'accompagnement individualisé et des actions collectives. Le principe est simple : deux heures par semaine, un étudiant bénévole accompagne à son domicile un enfant ou un jeune qui rencontre des difficultés scolaires, afin de l'aider à résoudre ses difficultés mais aussi de lui *apprendre à apprendre*.

Direction Coordination du Contrat de ville



Volontaires en Résidence

En parallèle, l'action intitulée Volontaires en Résidence est développée dans l'enceinte de trois collèges implantés dans les quartiers prioritaires. Dans ce cadre, six volontaires en service civique interviennent en binôme 12 heures par semaines pour accompagner individuellement ou par petits groupes, des collégiens qui rencontrent des difficultés particulières ou qui souhaitent être accompagnés et conseillés. Les volontaires aident également les collégiens à monter des projets collectifs autour de théma-

80 étudiants bénévoles
pour l'accompagnement individuel
80 élèves (enfants ou jeunes)
en suivi individualisé à domicile
Une centaine d'élèves
accompagnés ponctuellement
ou de manière permanente
dans les collèges
4 projets collectifs mis en œuvre
dans les établissements scolaires

tiques aussi différentes que complémentaires telles que la santé, la citoyenneté et l'échange... Ces actions sont développées en fonction des projets d'établissements et en lien avec les dynamiques du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté propre à chaque collège. À ce jour, trois quartiers sont concernés par ce dispositif : Planoise, Montrapon et Clairs-Soleils (depuis la rentrée 2018).

Direction Coordination du Contrat de ville

FINALITÉ 4 L'épanouissement de tous les êtres humains



7 ANIMER ET FAIRE VIVRE LES QUARTIERS DE LA VILLE

La Ville conduit une politique ambitieuse pour faire vivre et animer les quartiers. Grâce notamment à la présence des maisons de quartier qui assurent un grand nombre de missions et proposent des activités culturelles, de loisir et d'éducation à des publics qui y ont souvent peu accès.



Une question sur les discriminations ? La **MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** peut vous aider. Elle tient une permanence :

- À la **MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**, (7-9 rue Picasso) le 1^{er} mardi du mois de 9 h 30 à 11 h 30.

- Au **CENTRE NELSON MANDELA**, maison de quartier de Planoise (13 avenue de l'Île-de-France) le 1^{er} mardi de chaque mois de 17 h à 19 h.

- Au **CENTRE PIERRE DE COUBERTIN**, maison de quartier de Montrapon Fontaine-Écu (1 place Pierre de Coubertin) le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30.

- Au **CENTRE MARTIN LUTHER KING**, MJC du quartier des Clairs-Soleils (67 E rue de Chalezeule) le 1^{er} mercredi de chaque mois de 16 h à 18 h

- À la **MJC PALENTE-ORCHAMPS** (24 rue des Roses) le 1^{er} vendredi du mois de 9 h 30 à 11 h 30.

Contact : 03 81 87 84 77

Ville de
Besançon

Permanences de la mission Lutte contre les Discriminations et Droits des Femmes (MLCD)

La priorité de la MLCD est la proximité. Auprès de la population, cela se traduit notamment par la tenue de permanences mensuelles dans les quartiers de la géographie prioritaire en partenariat avec les maisons de quartiers associatives ou municipales.

L'année 2018 a vu un nouveau quartier bénéficier d'une permanence, Palente-Orchamps à la MJC, pendant que la Ville en créait une seconde à Planoise à la MSAP.

Cela fait donc dorénavant cinq permanences à la disposition de nos concitoyennes et concitoyens.

Direction Vie des quartiers

Le développement durable dans les quartiers

Les Maisons de quartiers, en tant que centres sociaux, ont pour mission générale de créer du lien social et de lutter contre les phénomènes d'exclusion. Elles organisent de nombreuses animations et manifestations qui permettent d'aborder les enjeux du développement durable et d'encourager les habitants à pratiquer des éco gestes.

On retiendra l'organisation de la Semaine du Développement durable par la Maison de quartier des Bains-Douches Battant (ateliers, visites sur les thèmes de l'eau, des déchets, du gaspillage) et l'opération Semons le Printemps organisée en mars par la maison de quartier de Planoise (animations familiales sur le thème du jardinage avec stands tenus par différents partenaires associatifs et institutionnels).

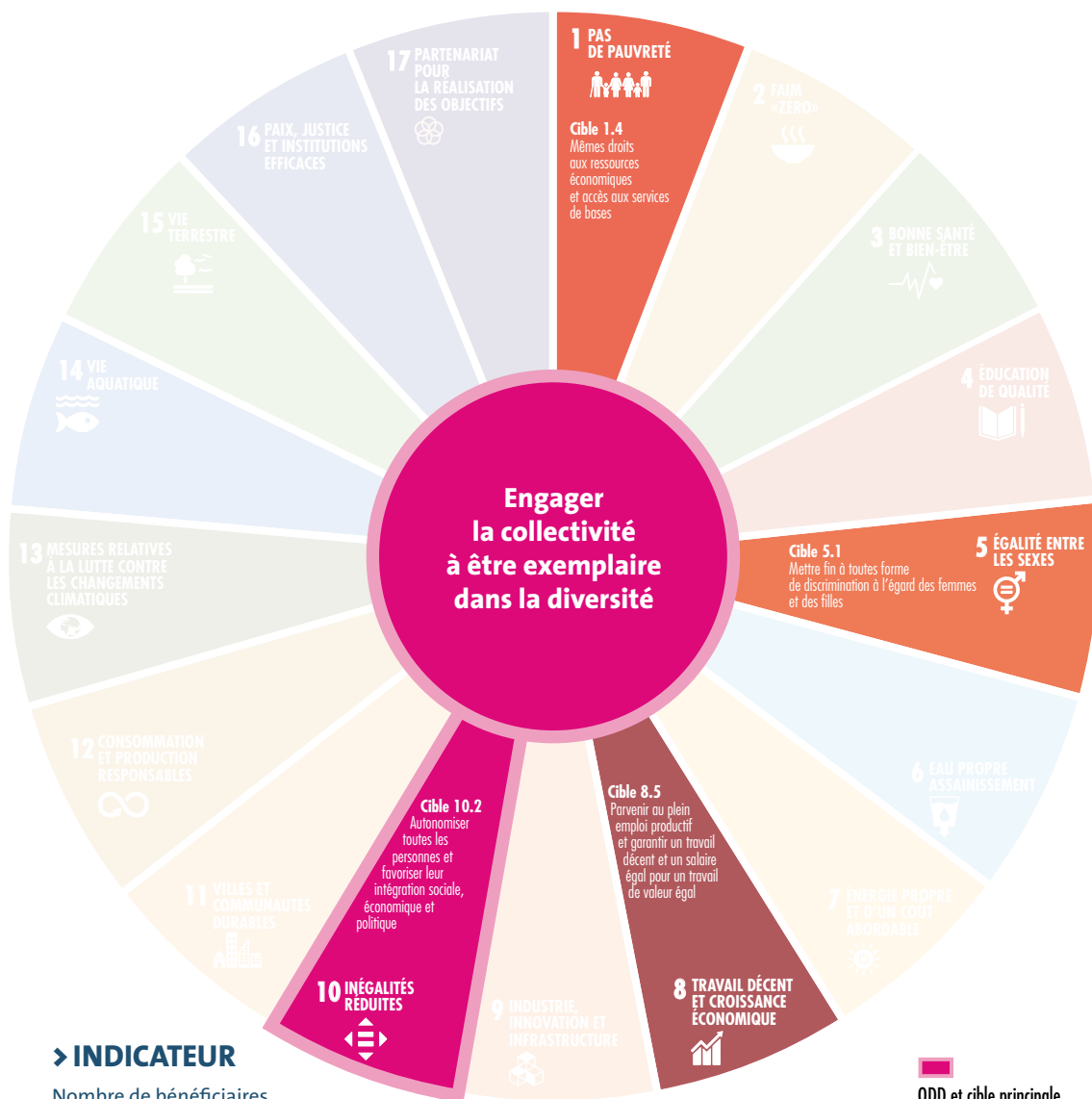
Maisons de quartiers



FINALITÉ 4 L'épanouissement de tous les êtres humains

8 ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA DIVERSITÉ

La Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon veulent renforcer les actions en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap qu'elles ont initiées depuis plusieurs années, dans la politique RH. De même des actions sont conduites pour lutter contre les discriminations au sein des entités de la collectivité.



➤ INDICATEUR

Nombre de bénéficiaires

de l'obligation d'emploi (BOE)

111 (Ville de Besançon) - Taux d'emploi : légal **6,16 %**

15 (CCAS) - Taux d'emploi légal : **7,85 %**

ODD et cible principale
ODD et cibles secondaires

Maintien dans l'emploi des personnes atteintes d'un handicap



12 études ergonomiques
11 aménagements
de l'environnement de travail
2 octrois d'aides humaines
1 formation
pour la compensation du handicap

Poursuivre l'accompagnement et le suivi des agents ayant des difficultés de santé, tant d'un point de vue médical que social, et notamment en utilisant tous les aménagements possibles pour permettre la compensation du handicap suite aux recommandations du médecin de prévention, en vue de faciliter le maintien dans l'emploi, au besoin avec l'appui de spécialistes internes et externes.

Les aménagements envisageables peuvent, sur avis et propositions du médecin de prévention, consister en l'aménagement de l'environnement de travail et du poste, en fonction des besoins identifiés, l'aménagement des horaires de travail et le recours au temps partiel, le télétravail dès lors que la situation le permet tout en veillant à préserver le lien avec le collectif de travail, la répartition des tâches au sein de l'équipe de travail si nécessaire, ou encore le recours à un AVP.

Pôle RH - Direction Santé au travail et Suivi social

1 poste en télétravail
3 appareillages pour compenser
un handicap

Lutte contre la discrimination dans les recrutements de la collectivité

Dès 2007, la Ville de Besançon et le Grand Besançon ont affirmé leur volonté de lutter contre toute forme de discrimination à l'occasion de la signature de la Charte de la diversité. Afin d'ancrer des pratiques de recrutement exemplaires en la matière, le Guide du recrutement est venu préciser en 2015 les règles de sélection des candidatures. Lors de son actualisation en 2018, la traçabilité des recrutements et la sélection au vu de critères objectifs ont été réaffirmées. Aussi, tout jury est composé d'un cadre expert RH, formé aux techniques de non-discrimination.

Par ailleurs, le bilan des recrutements 2018 démontre une parfaite répartition des recrutements par genre, à savoir 50 % d'hommes et de femmes recrutés, malgré des métiers qui demeurent très *genrés* (majorité d'hommes dans le domaine technique, par exemple).

Pôle RH - Direction Emploi et Compétences



FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

1 MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Besançon est engagée depuis plusieurs années dans la mobilisation de ses habitants aux enjeux du développement durable en proposant de nombreuses animations et outils pédagogiques en direction des enfants et du grand public. De l'éveil à l'accompagnement au changement et à l'adoption de nouvelles pratiques, la collectivité développe une politique ambitieuse en direction des Bisontins.



➤ INDICATEUR

Nombre de personnes ayant participé à des programmes EEDD :
22 181 personnes

ODD et cible principale
ODD et cibles secondaires



Ouverture du Naturalium

L'offre scolaire autour du Naturalium, espace muséale dédié à la Biodiversité, est sortie en septembre 2018. Des visites sont proposées dans cet espace et des ateliers permettant d'approfondir les thématiques abordées : La classification et l'évolution du vivant, le fonctionnement des écosystèmes et les relations Homme-Biodiversité.

Citadelle

Logis 13 Éco et animations extérieures

Le Logis 13 Éco accueille différents publics à partir de 7 ans. Des conseils sont donnés pour faire des économies et pour diminuer notre impact sur l'environnement en adoptant des écogestes. La visite de l'appartement a lieu de manière ludique. Différents outils pédagogiques sont utilisés comme le banc d'éclairage ou le vélodynamo.

Mission Développement durable



3 362 personnes sensibilisées
dont 1 571 enfants
et 1 791 adultes



Sensibilisation des enfants durant les accueils périscolaires - actions pluriannuelles 2014-2020

Afin de faire découvrir aux enfants leur environnement social et matériel et de les sensibiliser à des pratiques respectueuses de celui-ci, deux axes sont développés :

- Le *Vivre ensemble* avec la poursuite de formations des animateurs

autour de la gestion de la violence ainsi que la proposition d'outils, permettant aux animateurs d'aborder les thématiques de la différence et des inégalités.

- L'*Éducation à l'environnement* par notamment la mise en place de jardins périscolaires et l'accompagnement des animateurs, avec des outils spécifiques et des formations (composts, tri des déchets).

Direction Éducation / Mission Développement durable

50 animateurs formés
Plus de 500 enfants
ont bénéficié d'animation

D'autres services municipaux ou du Grand Besançon participent à des actions de mobilisation du grand public : Sybert, direction Gestion des déchets, direction Éducation, direction Culture, direction Biodiversité et Espaces verts et direction Vie des quartiers.

FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables



FORMER LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ À L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS PRATIQUES

L'intégration du principe du développement durable auprès du personnel a pour but de multiplier les gestes écoresponsables dans le monde du travail et de permettre à la collectivité d'évoluer durablement vers des pratiques vertueuses. La Ville de Besançon souhaite pouvoir donner accès à ses agents à une formation dans chacun des trois piliers du développement durable. La formation des agents de la collectivité est un des vecteurs importants qui permet l'accompagnement au changement.



> INDICATEUR

Nombre d'agents formés
aux changements de leurs pratiques
en lien avec développement durable : **191**

ODD et cible principale
ODD et cibles secondaires

Utilisation des produits de nettoyage écologique en crèche

La direction Petite enfance accompagne depuis plusieurs années déjà ses agents vers des pratiques en lien avec le développement durable. Progressivement, toutes les activités de la direction évoluent et, en 2018, une action de formation sur l'usage de produits de nettoyage écologiques en crèche a été initiée. Elle a vocation à se poursuivre dans les années à venir pour que tous les agents puissent bénéficier de cette formation.

Direction Emploi Compétence



28 agents formés



50 agents
concernés

Assises nationales des insectes pollinisateurs en ville

Au sein de la direction Biodiversité et Espaces verts, le directeur a amplifié les actions de

formation consacrées à la biodiversité et au développement durable. De nombreux agents de cette direction ont pu notamment participer aux assises des pollinisateurs et adapter leurs pratiques quotidiennes à la problématique des insectes.

Direction Emploi Compétence

➤ **PERSPECTIVES** En 2019, des actions sont programmées dans différentes directions concernant l'usage de produits plus écologiques. Le plan de formation le plus conséquent concernera la direction Biodiversité et Espaces verts. En effet, tous les agents de cette direction bénéficieront de 5 jours de formation consacrés à la biodiversité.

FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables



PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ ET LE JARDINAGE PAR LES HABITANTS

Maintenir la place de la nature en ville et la révéler est une action que mène Besançon en continu depuis plusieurs années. Permettre aux Bisontins d'avoir accès à un espace vert sur lequel il est possible de pratiquer une agriculture à caractère durable et de jardiner apporte de nombreux avantages. Leur mise en place permet d'augmenter le bien-être de la population, de limiter la surface de sol artificialisé et permet à la population de produire et consommer responsable.



➤ INDICATEUR

Surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable : **919 378 m²**

ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires

Soutien aux projets de maraîchage

Une action foncière a été conduite au profit de porteurs de projets en maraîchage. En 2018, 5 ha de terrains communaux sont notamment mis à disposition par bail emphytéotique de 18 ans au profit de deux jeunes maraîchères issues de la pépinière agricole de la CAGB pour leur permettre de développer une exploitation au cœur de l'agglomération. Le projet proposé s'inscrit dans une démarche globale soucieuse de l'efficacité des pratiques culturales conduites, de leur impact sur le milieu ainsi que de la relation qu'entretiennent les consommateurs aux produits dont ils se nourrissent : productions végétales, maraîchères en agriculture biologique, pratiques



culturales inspirées de l'agro-écologie et des associations de cultures, inscription du projet dans une dynamique de réseau, de partage d'échange et de formation.

Direction Biodiversité et Espaces verts



La Ville accompagne le développement d'espaces végétalisés et partagés dans leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, d'outils d'insertion, d'espaces végétalisés sur des zones délaissées ou en pied d'arbre, dans la mesure où ceux-ci sont le fruit d'une création collective et concertée. La Ville s'appuie sur des initiatives et une implication forte des habitants. Les espaces végétalisés et partagés participent au renforcement du lien entre les habitants et leur

Des espaces végétalisés et partagés

environnement « naturel ». Ils doivent participer à la biodiversité en ville et s'intégrer aux continuités écologiques. Cette contribution implique que les citoyens-jardiniers développent et ex-

périmentent des pratiques respectueuses de l'environnement, favorables à la biodiversité (sauvage ou domestique), en intégrant une gestion écologique du vivant, de l'eau, de l'air, des sols et des déchets.

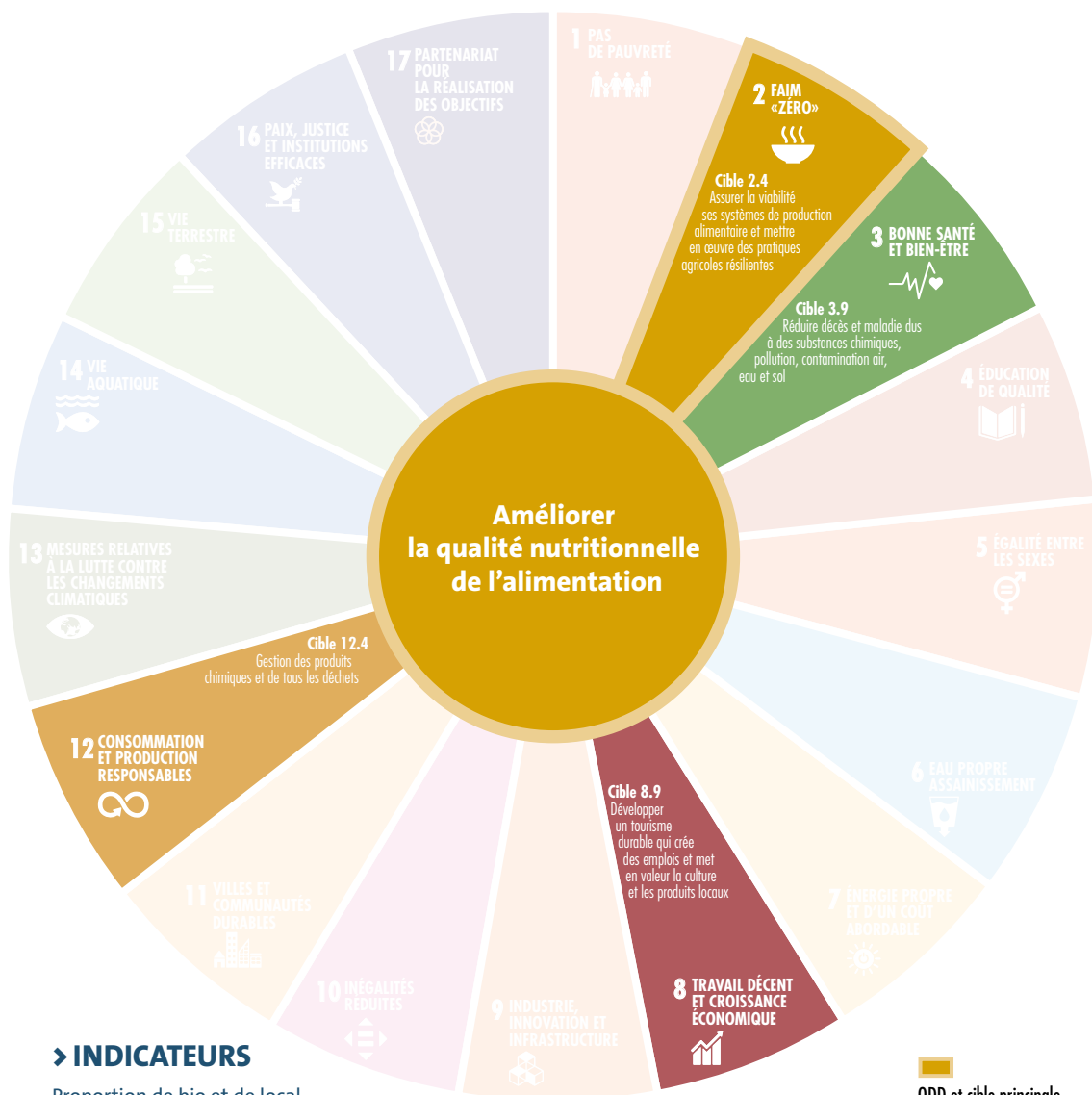
Fruit de l'initiative citoyenne, les espaces végétalisés et partagés visent une autonomie dans leur aménagement et leur fonctionnement.

Direction Biodiversité et Espaces verts

FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

4 AMÉLIORER LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DE L'ALIMENTATION

La Ville de Besançon souhaite promouvoir une alimentation saine, équilibrée et qui préserve les écosystèmes tout en participant au développement économique local. Elle propose dans les menus de la restauration scolaire une part croissante de produit issu de l'agriculture biologique et des circuits courts. Elle mène des actions de promotion d'une alimentation saine et souhaite limiter le gaspillage alimentaire.



➤ INDICATEURS

Proportion de bio et de local dans les menus de restauration scolaire :
28,5 % de produits locaux
14,5 % de produits biologiques

■ ODD et cible principale
 ■ ODD et cibles secondaires

La restauration municipale : levier de développement local durable

La Ville poursuit l'introduction de produits biologiques et/ou issus de circuits courts dans les menus de la restauration scolaire. La cuisine centrale privilégie les producteurs locaux et contribue à l'organisation de filières locales avec l'achat de légumes bio épluchés comme ceux fournis par l'association *Jardin des Monts de Gy*. En parallèle, les proportions sont ajustées au mieux de façon à limiter le gaspillage alimentaire. De plus, des repas végétariens sont proposés régulièrement (10 menus végétariens et en moyenne un menu sur quatre sans viande).

Direction Éducation



84 participants
4 groupes
30 interventions

Cuisine éducative : appréhender l'alimentation dans sa globalité pour devenir consom'ACTEUR

Le projet expérimental de la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant est un parcours qui permet aux bénéficiaires d'appréhender l'alimentation dans sa globalité, de la production à la lutte contre le gaspillage alimentaire en passant par la découverte du goût, la cuisine, la découverte du monde et l'équilibre alimentaire. Initié par la Direction Hygiène-Santé en 2016, ce projet est copiloté avec la MJC Palente-Orchamps, en collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs.

La phase de test a débuté avec deux groupes d'enfants de l'école Jean Macé (Clairs-Soleils) et Herriot (Palente). Un groupe de jeunes adultes en insertion professionnelle à l'école de production de Besançon (Palente) et un groupe d'adultes en suivi social des quartiers de Palente et Clairs-Soleils. Cette phase se termine en mai 2019.

Une étude de transférabilité à l'ensemble des quartiers bisontins est réalisée tout au long de cette période test.

Direction Hygiène-Santé

FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

5 DÉVELOPPER DES POLITIQUES ET PROGRAMMES URBANISTIQUES INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À travers ses politiques d'urbanisme, la collectivité peut redéfinir les contours de la ville de demain. Qu'il s'agisse de mesures incitatives ou prescriptives, les règles d'urbanisme permettent d'orienter les aménagements dans des perspectives d'économie d'espace, de constructions de logements plus économes en énergie, accessibilité des logements pour les plus modestes et de préservation de la biodiversité.



➤ INDICATEURS

Proportion de logements livrés avec une réglementation thermique renforcée : valeur non disponible pour 2018

Proportion de logements livrés avec accession abordable : valeur non disponible pour 2018

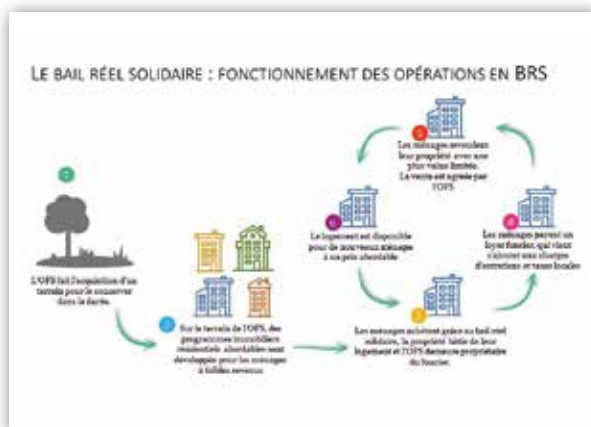
Organisme Foncier Solidaire (OFS)

La Ville a étudié la mise en place d'un OFS afin de permettre aux ménages modestes d'acquérir un logement. L'acquéreur achète le bâti et reste locataire du foncier par un bail réel solidaire de l'OFS. Le prix du foncier n'intervient plus dans le prix global d'acquisition du logement.

Ce dispositif permet de s'inscrire dans un parcours résidentiel.

L'étude de faisabilité de ce dispositif a conduit à une création d'un OFS pour 2019.

Département Urbanisme et Grands projets



Opérations d'aménagements maîtrisées

Les opérations d'aménagements maîtrisées comprennent une programmation en logements (de différentes catégories pour accroître la mixité sociale, 20 % de logement social avec charge foncière adaptée et 15 à 30 % de logement abordable avec charge foncière minorées). Ces dispositions permettent ainsi une offre de logement pour tous les types de ménages et proposent une alterna-

tive à l'évasion résidentielle des ménages de 25-40 ans avec enfants.

L'objectif du projet urbain consiste à proposer 40 % des logements en opérations maîtrisées pour opérer le renouvellement urbain et juguler l'étalement.

Département Urbanisme et Grands projets

FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables



6 PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE LA VILLE

Au même titre que le patrimoine naturel, les édifices historiques doivent être conservés et protégés. La Citadelle de Besançon, la cathédrale Saint-Jean et ses forts alimentent la culture de la ville, la rendent plus attractive aux yeux des touristes et contribuent à embellir le paysage de la collectivité.



➤ INDICATEUR

Montant des travaux sur les bâtiments protégés : **265 000 €**

ODD et cible principale
 ODD et cibles secondaires

Restitution historique de l'Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville est un bâtiment emblématique de la Renaissance. Cette institution municipale créée dès 1290 est l'une des plus anciennes de France. Elle a joué un rôle majeur dans l'histoire de Besançon, ville libre impériale qui se gouvernait comme une petite république sous les Habsbourg jusqu'à la conquête française de 1674.

Suite à l'incendie survenu en juin 2015, la rénovation des espaces intérieurs sinistrés et la restauration des toitures selon leurs dispositions au XVIII^e siècle ont été engagées. Il est également prévu la restauration de la fontaine telle qu'elle existait à la fin du XIX^e siècle. Ces travaux ont contribué à la mise en valeur de l'édifice et à l'inscription au titre des Monuments Historiques de l'ensemble des façades et des toitures, ainsi que de la cave d'époque médiévale.

Département Architecture et Bâtiments

3,5 M€ TTC
coût de l'opération
dont 3 M€ TTC de travaux



En 2018, peu de travaux ont été réalisés à la Citadelle. En revanche, l'année a été consacrée à la finalisation de dossiers de consultation des entreprises pour la phase 2 des Fortifications UNESCO. Les opérations engagées en fin d'année concernent le demi-bastion 87 et le magasin du 19^e siècle situés au front Saint-Étienne ainsi que le rempart du Glacis situé côté Rivotte en dessous de la Tour du Roi. Ces travaux sont exécutés dans

Action réalisée à la Citadelle

le respect de la faune qui niche dans les falaises en pourtour de la Citadelle. Un arrêté de biotope signé par le préfet du Doubs depuis janvier 2010 interdit les travaux bruyants du côté des faubourgs de Rivotte et de Tarragnoz durant la période de nidification du faucon pèlerin (entre le 15 février et le 15 juin). Cette réglementation est intégrée d'office dans les directives données aux entreprises.

Département Architecture et Bâtiments

130 000 € TTC
montant correspondant
à environ 15 % de la globalité
de ces deux opérations
dont le reste sera réglé en 2019

FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

DÉVELOPPER DES PROJETS DE COOPÉRATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE AVEC DES VILLES PARTENAIRES

Pour contribuer à la mise en place du développement durable à l'échelle mondiale, Besançon a déployé de multiples engagements internationaux. La Ville invite plusieurs pays à dialoguer et à créer des partenariats pour favoriser l'innovation et le partage des idées. En parallèle, elle mène des actions d'aide au développement dans des pays en manque de ressources financières et humaines.



> INDICATEUR

Part du budget de la Ville consacré aux opérations de coopération :
0,0597 % soit 134 000 €

Installation de latrines au Burkina-Faso

Une sensibilisation à l'assainissement écologique a été faite dans les villages de Kirikongo et Noraotenga.

Un groupe d'habitants volontaires de ces deux villages a été formé et sensibilisé à l'assainissement écologique Ecosan et à la sécurité alimentaire.

La Ville a participé à l'installation de 81 latrines sur les deux villages pilotes incluant la formation de 18 animateurs et la construction de 9 centres d'hygiénisation avec 40 gestionnaires et le stockage d'urine pour la fertilisation. Elle a également rendu possible la mise en place de 8 champs écoles et la formation de 24 animateurs en agriculture écologique. La technique Ecosan permet de valoriser les sous-produits en agriculture.

La construction des latrines est financée pour partie par la coopération de la ville et pour l'autre partie par les bénéficiaires. Ils ont réuni les agrégats nécessaires à la construction de la latrine (sable,



ciment). Ils ont également contracté un micro-crédit auprès de l'association Koassanga pour financer la part restante.

Service Relations internationales



La Ville accompagne le camp palestinien d'Aqabat Jaber depuis de longues années sur la thématique de l'eau, la problématique des déchets est apparue comme une nécessité. En effet, actuellement le ramassage des déchets est à la charge de l'UNRWA

La gestion des déchets au camp d'Aqabat Jaber

(une agence de l'ONU) mais aucun tri n'est effectué et de nombreux déchets restent présents sur l'espace public entraînant une problématique de salubrité et empêchant tout développement du tourisme de la ville. La Ville de Besançon et le Grand Besançon ont proposé, suite à des échanges et des visites réciproques, des actions à mener sur le court et le moyen terme pour renverser la situation. Suite à une visite à Besançon, une équipe de jeunes ambassadeurs du tri palestiniens particulièrement motivés, mettront en place des actions dans leur ville.

Service Relations internationales

➤ PERSPECTIVES Accompagner au plus vite les premiers tests de nettoyages du camp organisés par les ambassadeurs du tri dès le mois de juin 2019.
Préparer l'organisation d'un grand nettoyage d'automne et avec le Grand Besançon participer au financement de l'équipement en poubelles de rue.

FINALITÉ 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables



ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SES ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Pour ses marchés de travaux, de prestations et de fournitures, la Ville souhaite avoir une démarche d'exemplarité. En étant exigeante sur certains critères environnementaux ou sociaux, elle peut privilégier des achats écoresponsables. Elle diminue ainsi son impact sur l'environnement et favorise l'insertion par le travail.



➤ INDICATEURS

Pourcentage des marchés intégrant une certification ou une labellisation environnementale : valeur non disponible pour 2018

Nombre d'heures d'ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics des collectivités :

61 306,79 heures de travail

Clauses d'insertion

Les clauses d'insertion dans les marchés publics visent à favoriser l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en activant le levier de la commande publique. En 2018, plus de 224 454 heures de travail ont été générées par 809 personnes dans le cadre de ces clauses mises en œuvre sur le territoire du Grand Besançon. Parmi ces marchés, figurent notamment la rénovation du musée des Beaux-Arts et d'archéologie, l'aménagement de la maison des services de Planoise, la construction du retail park de Carrefour, la démolition du site de la Rhodia, l'entretien des plateformes végétalisées du tramway et l'entretien des espaces verts du patrimoine d'Habitat 25.

*Toutes directions et direction Économie,
Emploi et Enseignement supérieur*



809 bénéficiaires dont 23,2 % de femmes
56,7 % des bénéficiaires résident dans
un quartier de la géographie d'intervention
de la politique de la Ville

Achats écoresponsables

Le département Architecture et Bâtiments inclut des objectifs de développement durable (clauses environnementales) dans ses marchés publics. Des critères environnementaux sont intégrés pour certains marchés et la notion d'achats écoresponsables

est prise en compte dès la définition du besoin jusqu'à l'attribution du marché.

Pour le marché de fourniture de matériaux de construction, Besançon a engagé un processus visant à proscrire le bois tropical non certifié de ses approvisionnements. Le titulaire du marché s'engage à fournir les certificats et preuves justificatifs son adhésion concrète à ce système d'éco certification.

Par ailleurs, une demande de justification des filières de recyclage utilisées par le titulaire est formulée dans les appels d'offres.

Pour le marché de fournitures d'habillement, un critère *performance environnementale* a été introduit dans le cadre de la sélection des offres. Cette démarche permet d'obtenir des produits certifiés par le label OEKO-TEX (qualités humano-écologiques des textiles).



Département Architecture et Bâtiments

GLOSSAIRE

DÉTAILS DES 50 INDICATEURS

FINALITÉ 1

- Consommation finale d'énergie (consommation réelle sans correction climatique) des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité + chauffage) : représentent 63 % de la consommation des bâtiments de la Ville.
- Performance du chauffage sur les 20 plus gros bâtiments consommateurs : variation de consommation d'énergie corrigée sur la base d'un hiver moyen.
- Production d'énergie renouvelable de la Ville : énergies renouvelables produites (bâtiment, véhicules et espaces publics) sur le nouveau périmètre (sans les compétences eaux et assainissement) par la Ville (autoconsommation et énergie vendue).
- Nombre de foyers ayant bénéficiés d'un accompagnement personnalisé : nombre de foyers rencontrés dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et nombre de personnes ayant réservé une caméra thermique.
- Consommation d'énergie finale du territoire de la Ville : consommation totale par l'ensemble des habitants, des services, des entreprises etc. de la Ville (donnée issue de l'observatoire OPTÉER).
- Estimation de l'impact des actions de la Ville sur la consommation globale du territoire : non renseigné pour 2018.
- Superficie de la ville concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) : surface dont la température est de x°C supérieure à la médiane des températures de la ville (méthode de calcul expérimentale), non renseigné pour 2018.
- Nombre de voyages par an en bus et tram à Besançon : chiffres globaux prenant en compte toutes les lignes de bus urbains et de tramway issus des cellules de comptage présentes dans les portes des bus et tramway.
- Part des modes doux ou en commun : issu de l'enquête annuelle de recensement de l'INSEE de 2015.
- Nombre de kilomètres de piste cyclable : bandes et pistes cyclables (voies vertes, pistes séparées, voies partagées avec les bus et les piétons) présentes sur le périmètre de Besançon.
- Part de matériaux écologiques et biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs : montant du budget et pourcentage consacré à l'achat de ces matériaux et leur mise en œuvre, non renseigné pour 2018.
- Ours de l'année où l'indice de la qualité de l'air est très bon ou bon : donnée de l'ATMO, évaluation basée sur 3 polluants, ozone, particules et oxydes d'azote.
- Proportion des agents utilisant le vélo et/ou les transports en commun : nombre d'agents de la Ville bénéficiant de l'Indemnité kilométrique vélo et/ou de l'aide aux transports en commun (au titre de la participation financière de l'employeur), non renseigné pour 2018.

FINALITÉ 2

- Consommation foncière réelle : l'année 2017 est la première référence en T0 basé sur la nouvelle méthode CESBIO (Centre d'étude spatiale de la biosphère) qui permet de mettre en évidence l'enveloppe urbaine grâce à des images satellites.
- Effectif des espèces indicatrices de la gestion de la Ville : suivis de la population du castor d'Eurasie, du hérisson, de l'hirondelle, du crapaud accoucheur, du machaon et des espèces d'orchidées.
- Pourcentage du nombre de sites de plantes exotiques traités au regard du nombre de sites connus : deux principales espèces végétales invasives en Bourgogne-Franche-Comté prises en compte dans le calcul, renouée du Japon et ambrosie.
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration : équivaut à l'eau de ruissèlement de la voirie non traitée par la station d'épuration en période de pluie.
- Consommation sur la ville en eau par jours/habitants : consommation en eau totale (services, entreprises, habitants) ramenée au nombre d'habitants.
- Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) : somme des concentrations de pesticides mesurées avant traitement de potabilisation comparée au seuil réglementaire maximal, non renseigné pour 2018.
- Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) bisontines : part des déchets organiques dans les OMR.
- Nombre de kg de matières organiques par habitant dans les OMR.
- Part du volume de déchets ménagers triés sur le volume total de déchets : déchets recyclés + verres sur le total de déchets produits par les ménages (hors déchetterie).
- Production annuelle de déchets par habitant : déchets résiduels, recyclables et le verre (avec déchetterie).
- Nombre d'agents formés à la gestion de crise : non renseigné pour 2018.
- Nombre de pages imprimées : pages du parc copieurs hors écoles et imprimerie pour les besoins de l'administration (ne pas confondre une page (recto) avec une feuille (recto/verso)).

FINALITÉ 3

- Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'Éducation artistique et culturelle (EAC) : enfants participant au dispositif parcours culturel des écoles primaires, jeunes de -18 ans concernés par une action EAC portées par la Rodia, la Scène Nationale, les bibliothèques, la maison Victor Hugo et Ville d'Art et d'Histoire.
- Nombre de contacts avec les services permettant l'accès aux droits : concerne les personnes qui sollicitent l'ensemble des services du CCAS tel que MSAP, ASQ, SAS, AVM. Un contact correspond à une personne entrant dans la structure, une personne peut être comptabilisée plusieurs fois.
- Nombre d'habitants ayant participé à une démarche de concertation (Hors instances participatives existantes comme les CCH, les Conseils de développement des jeunes, des sages, etc) : non renseigné en 2018.
- Nombre de projets émanant des instances participatives réalisés.
- Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé : personnes issues d'actions entreprises par le service Promotion et prévention de la santé de la direction Hygiène Santé.
- Nombre d'apprentis ayant trouvés un emploi dans l'année suivante : correspond aux apprentis ayant trouvé un emploi dans les services de la collectivité dans l'année suivant son apprentissage, non renseigné en 2018.

FINALITÉ 4

- Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des événements : accès gratuit ou à tarif réduit dans les équipements suivants : Citadelle, Maison Victor Hugo, bibliothèques, concerts Granvelle, la Rodia, la Scène Nationale, le Centre Dramatique, l'Orchestre.
- Nombre de licenciés sportifs sur Besançon : évolution du nombre de licenciés sportifs dont le sport scolaire et universitaire.
- Nombre d'associations sportives sur la commune
- Nombre de personnes ayant bénéficié de prestations par les services du CCAS : les types de prestations sont le portages de repas, l'hébergement, le soutien à domicile.
- Nombre de participations aux actions collectives organisées par le CCAS
- Nombre de plaintes pour nuisance sonore dues à la vie nocturne et nombre de plaintes des locataires relatives à l'humidité : nombre de plaintes traitées par la direction Hygiène Santé (données issues du rapport d'activité de la DHS).
- Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville (tout partenaire confondu).
- Nombre de personnes impliquées/touchées par les différents projets éducatifs et culturels issues des quartiers sensibles : non renseigné pour 2018.
- Nombre de bénéficiaires de l'obligation emploi (BOE) : permet d'évaluer le nombre de personnes en situation de handicap travaillant dans les collectivités ou pour la collectivité dans le cadre d'une délégation de service.

FINALITÉ 5

- Nombre de personnes ayant participé à des programmes Éducation à l'environnement et au développement durable : comprend les participants aux actions proposées par le muséum d'Histoire Naturelle, la Petit école de la forêt, les quatre parcours culturels sur le thème du développement durable, le SYBERT, le Logis 13 Éco, le CCAS, la direction Éducation et les maisons de quartiers.
- Nombre d'agents formés aux changements de leurs pratiques en lien avec le développement durable : agents ayant bénéficié d'une formation en lien avec le développement durable.
- Surface en m² du territoire transformée en projet d'agriculture durable : correspond aux jardins familiaux, jardins partagés, vergers communaux et conventionnés et aux surfaces agricoles.
- Proportion de bio et de local dans les menus de restauration scolaire : part de bio et/ou de local calculé par rapport au budget consacré à l'achat de produits alimentaires.
- Proportion des logements livrés avec une réglementation thermique renforcée : nombre de logements livrés en RT 2012-20 % toutes zones confondues sur les logements totaux.
- Proportion de logements avec accession abordable : nombre de logements livrés dont l'ordre de prix est de 20 % moins cher que le marché sur les logements totaux.
- Montant des travaux sur les bâtiments protégés : montant pour l'entretien et montant pour les grands ouvrages.
- Part du budget consacré aux opérations de coopération : comprend la coopération et les subventions aux associations.
- Pourcentage des marchés intégrant une certification ou une labellisation environnementale : non renseigné pour 2018.
- Nombre d'heures ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics.

